

**Monte  
Paschi  
Banque**

**Notre histoire,  
votre banque**

# Rapport Annuel

---

**2022**



**MONTE  
PASCHI  
BANQUE**

Maison mère fondée à Sienne en 1472  
GRUPPOMONTEPASCHI



# Sommaire

---

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>La Gouvernance</b>	<b>5</b>
<b>Direction générale et Siège social</b>	<b>5</b>
<b>Administration et Direction Générale</b>	<b>5</b>
<b>Organigramme</b>	<b>6</b>
<b>Réseau Commercial</b>	<b>7</b>
<b>Chiffres clés 2022</b>	<b>8</b>
<b>Résultats 2022</b>	<b>9</b>
<b>Rapport de Gestion</b>	<b>11</b>
<b>RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE MONTE PASCHI BANQUE SA</b>	<b>12</b>
<b>1 Changement et événements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2022</b>	<b>13</b>
1.1 <i>Événement marquant de l'exercice</i>	13
1.2 <i>Événements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice</i>	13
<b>2 Présentation des risques</b>	<b>14</b>
2.1 <i>Risque de crédit</i>	15
2.2 <i>Risque de marché</i>	18
2.3 <i>Risques opérationnels</i>	18
2.4 <i>Risque de concentration</i>	18
2.5 <i>Risque de taux d'intérêt</i>	19
2.6 <i>Risque d'intermédiation</i>	19
2.7 <i>Risque de règlement</i>	20
2.8 <i>Risque de liquidité</i>	20
2.9 <i>Risque de change</i>	20
2.10 <i>Risque de levier</i>	21
2.11 <i>Capital Réglementaire</i>	21
<b>3 L'activité et les résultats 2022</b>	<b>22</b>
3.1 <i>Le Bilan consolidé</i>	23

3.2	<i>Le Compte de Résultat consolidé</i>	26
<b>4</b>	<b>Le contrôle interne</b>	<b>31</b>
<b>5</b>	<b>La structure</b>	<b>33</b>
5.1	<i>Les Comptes Sociaux</i>	33
5.2	<i>Les Actionnaires</i>	34
5.3	<i>Les Administrateurs</i>	35
5.4	<i>Les Mandataires Sociaux</i>	35
5.5	<i>Informations sur la gouvernance d'entreprise</i>	36
<b>6</b>	<b>Information aux institutionnels</b>	<b>37</b>
6.1	<i>Informations dans le cadre de la réglementation Art D441-6 du Code de Commerce</i>	37
6.2	<i>Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général</i>	38
6.3	<i>Informations concernant les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public</i>	38
6.4	<i>La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel</i>	39
<b>7</b>	<b>Les perspectives 2023</b>	<b>41</b>
	<b>BILAN CONSOLIDÉ 2022</b>	<b>43</b>
	<b>COMPTE DE RÉSULTAT 2022 (CONSOLIDÉ)</b>	<b>44</b>
	<b>ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>45</b>
	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS AU 31.12.2021</b>	<b>67</b>
	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>69</b>
	<b>BILAN SOCIAL 2022</b>	<b>75</b>
	<b>COMPTE DE RÉSULTAT 2022 (SOCIAL)</b>	<b>76</b>
	<b>ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS</b>	<b>77</b>
	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>101</b>
	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES</b>	<b>107</b>
	<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 AVRIL 2023</b>	<b>111</b>

# La Gouvernance

---

## Direction générale et Siège social

---

### **PARIS 75001**

11, boulevard de la Madeleine

Tél +33 (0) 1 40 07 89 00 Tél +33 (0)1 47 42 33 14

Site internet : [www.montepaschi-banque.fr](http://www.montepaschi-banque.fr)

## Administration et Direction Générale

---

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Président**

Guido RAVOET

#### **Vice-Président**

Fabrizio LEANDRI

#### **Administrateurs**

Carole DELORME D'ARMAILLE

Marcello D'ETTORE

Gilles GUITTON

### **DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **Directeur Général**

Daniele BASTIANELLI

#### **Secrétaire général**

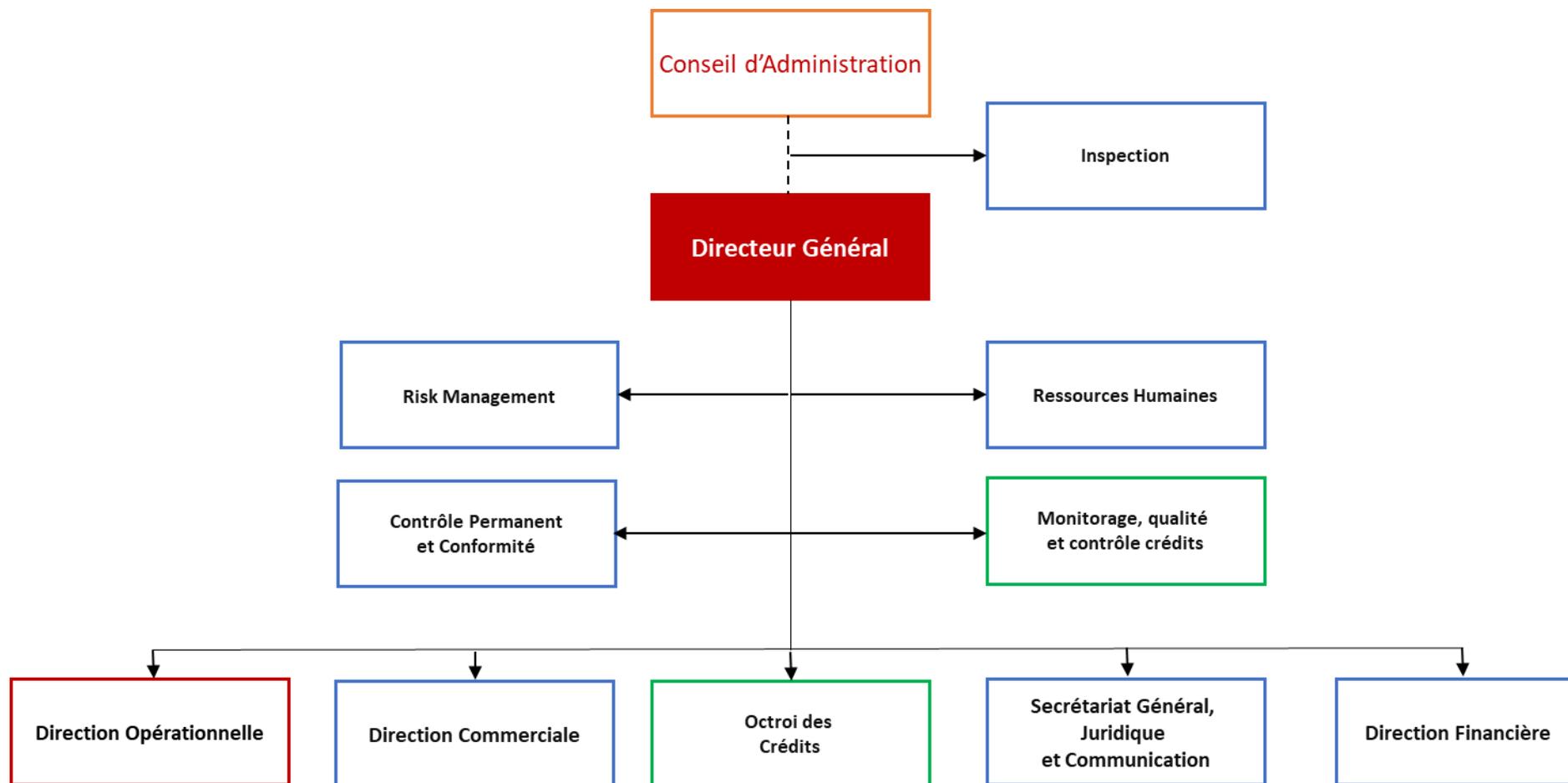
Raffaella FERRARO

### **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

# Organigramme



# Réseau Commercial

---

**AIX-EN-PROVENCE 13100**

22, cours Mirabeau  
Tél +33 (0) 4 42 93 48 80

**CANNES 06400**

20, rue d'Antibes  
Tél +33 (0) 4 92 98 37 70

**LYON 69003**

55, avenue Maréchal de Saxe  
Tél +33 (0) 4 78 62 94 01

**PARIS 75001**

13-15, boulevard de la Madeleine  
Tél +33 (0) 1 58 16 27 70

**PARIS 75007**

203, boulevard Saint-Germain  
Tél +33 (0) 1 53 63 49 90

**PARIS 75008**

1, avenue Percier  
Tél +33 (0) 1 58 36 40 80

**ANTIBES 06600**

8, avenue Robert Soleau  
Tél +33 (0) 4 92 90 60 90

**FREJUS 83600**

105, av. de Port Fréjus  
Imm. Le Paladien Bât D  
Tél +33 (0) 4 98 11 31 32

**MARSEILLE 13001**

28, rue Grignan  
Tél +33 (0) 4 91 04 41 00

**NICE 06000**

13, rue Alphonse Karr  
Tél +33 (0) 4 93 16 53 00  
  
2, place Masséna  
Tél +33 (0) 4 93 92 75 50

**STRASBOURG 67000**

43, rue du 22 Novembre  
Tél +33 (0) 3 88 35 76 76

**TOULOUSE 31000**

24, boulevard Lazare Carnot  
Tél +33 (0) 5 62 30 68 40

# Chiffres clés 2022

27 670

Clients

6 275 Particuliers  
3 090 Entreprises  
865 Tiers Détenteurs de Fonds  
15 734 Syndicats de Copropriétés  
Séparées  
1 284 S.C.I.  
422 Divers

12

Agences

12 Agences  
au service de nos clients

Ratio de  
Solvabilité

(CET1)

31/12/2022

25,4 %

Ratio de  
levier

31/12/2022

8,1 %

LCR  
Liquidity  
coverage  
ratio

31/12/2022

960 %

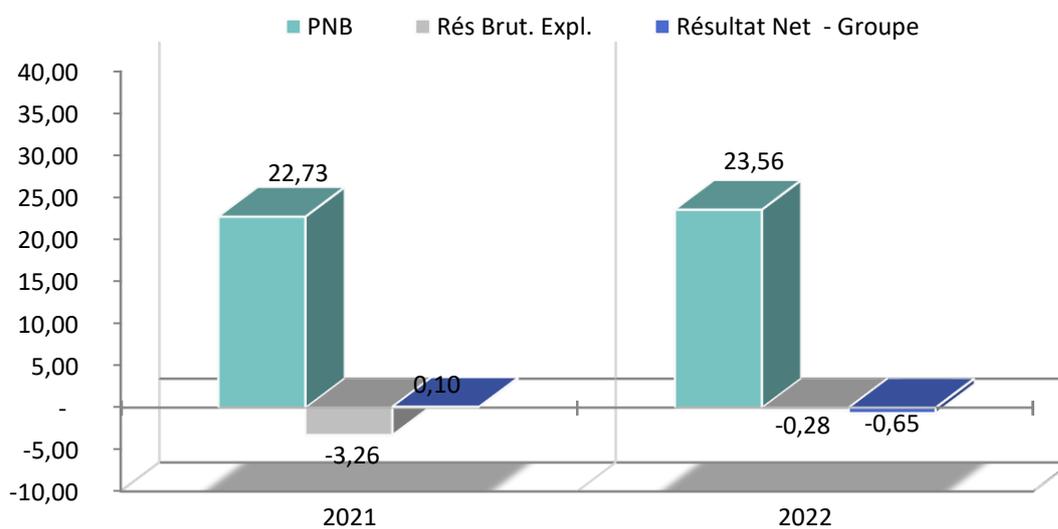
NSFR  
Net stable funding  
ratio

31/12/2022

228 %

# Résultats 2022

Données Consolidées en M€	2022	2021	2020	Évol. 2021/2022
Total du bilan	1 185	1 245	1 253	-4,8%
Crédits à la clientèle	420	470	558	-10,7%
Dépôts de la Clientèle	1 061	1 055	1 059	0,6%
Stock Assurance	160	190	203	-15,9%
Conservation Clientèle	107	124	120	-13,3%





# Rapport de Gestion

---

Ce rapport de Gestion, qui a pour but d'illustrer l'activité de notre établissement en 2022, est structuré de la façon suivante : dans le chapitre 1 seront listés les évènements importants concernant la vie de notre entreprise durant l'exercice écoulé. Le chapitre 2 sera dédié à une présentation sur les risques auxquels est exposée Monte Paschi Banque. Une analyse sur l'activité et les résultats 2022 sera présentée au chapitre 3 où sont commentés les postes les plus importants du Bilan et du Compte de résultat. Dans le chapitre 4, nous illustrerons le système de contrôle interne de la banque et dans le chapitre 5, notre structure. Le chapitre 6 sera dédié à l'Information aux institutionnels. Le chapitre 7 terminera la partie descriptive du rapport de gestion avec un aperçu sur les perspectives 2023.

La seconde partie du rapport sera complètement dédiée aux annexes comptables, aux comptes consolidés et aux comptes sociaux. Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux sont également à disposition à la fin de l'annexe.

# RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE MONTE PASCHI BANQUE SA

En milliers d'euros	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	Évol. 21/22
<b>Total du bilan</b>	1 185 364	1 245 219	1 252 555	1 203 692	1 196 378	1 231 046	1 182 392	-4,8%
<b>Crédits à la clientèle</b>	420 141	470 445	557 885	622 029	763 269	827 488	933 586	-10,7%
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	66 513	82 260	82 974	96 562	95 007	103 829	93 721	-19,1%
<b>Dépôts de la Clientèle</b>	1 061 251	1 054 668	1 059 491	1 025 122	1 006 203	1 023 521	1 013 748	0,6%
<b>Conservation Clientèle</b>	107 336	123 843	119 951	125 409	120 727	163 389	183 775	-13,3%
En milliers d'euros	2021	2020	2019	2018	2017	2016	Évol. 21/22	
<b>Produit Net Bancaire</b>	23 565	22 732	23 538	31 649	34 522	37 794	41 337	3,7%
<b>Frais Généraux</b>	-22 254	-24 071	-24 530	-27 341	-30 521	-34 179	-38 060	-7,5%
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	-284	-3 255	-2 911	2 235	1 276	1 023	-559	n.s.
<b>Résultat avant impôts</b>	-583	-439	-4 383	-696	1 753	-948	-27 090	n.s.
<b>Résultat net</b>	-652	100	-4 410	-2 072	1 192	3 791	-27 629	n.s.
<b>Capitaux propres avant répartition</b>	104 373	105 025	104 925	110 407	110 420	110 336	66 545	-0,6%
<b>Ratio de Solvabilité Européen*</b>	25,38%	18,29%	16,33%	14,89%	14,87%	13,60%	7,49%	38,8%
<b>Effectifs présents au 31.12</b>	145	159	168	177	209	234	278	-8,8%
dont CDD	0	0	0	0	0	0	4	

# 1 Changement et événements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2022

---

## 1.1 Événement marquant de l'exercice

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne conformément aux « *Commitments* » pris avec la Direction Générale de la concurrence de la Commission européenne (DG Comp) dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient encore à ce jour plus de 60% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoit que la filiale française doit envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2022 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Nous continuons donc à travailler au plus près de nos Clients particuliers, commerçants, PME-PMI, Professions réglementées et en particulier les Administrateurs de biens, nos Clients œuvrant sur le secteur immobilier.

Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur reconnu à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons en effet notre expertise et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

L'année 2022 a été marquée bien sûr par le conflit Russo Ukrainien qui continue malheureusement encore en ce début de l'année 2023, par le retour d'une inflation forte qui n'avait pas été anticipée au moins dans son ampleur et par une appréciation également forte des taux d'intérêts, notamment ceux à court terme, à partir du second semestre 2022.

Ces trois faits ont fait craindre une récession due au renchérissement des prix des biens et de l'argent et de l'incertitude sur les conséquences dans le temps de cette guerre.

L'activité globale et en particulier en France s'est pour le moment bien comportée sur le second semestre écartant pour le moment ce scénario de récession.

L'exercice 2022 se conclut sur un résultat proche de l'équilibre ce qui démontre une fois de plus la résilience de notre Etablissement dans un contexte très particulier comme rappelé plus haut.

L'exercice 2023 devrait nous permettre de renouer avec un résultat positif, en raison de la hausse des taux d'intérêts.

## 1.2 Événements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice

Aucun élément significatif n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

## 2 Présentation des risques

Les activités de Monte Paschi Banque l'exposent à l'ensemble des risques mentionnés et définis dans l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire. Les modalités de leur mesure et de leur surveillance font l'objet des développements présentés ci-après.

L'activité de Monte Paschi Banque France est une activité de banque commerciale qui a pour objectif une croissance durable permettant de piloter la rentabilité à long terme, tout en maîtrisant les risques. Les principales activités, au sein de notre établissement, tant dans le domaine de la gestion commerciale que dans l'activité pour compte propre, concernent les opérations non complexes ou à risque maîtrisé. De ce fait, nous considérons, de manière générale, que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque, dans tous les domaines de son activité, est faible.

Dans notre démarche d'identification des risques majeurs, nous considérons qu'un risque majeur peut être assimilé à des incidents pouvant entraîner pour la banque une perte sur les fonds propres de plus de 3%. Un risque modéré est assimilé à un incident pouvant engendrer une perte de plus de 0,5% mais moins que 3% sur les fonds propres de notre banque. Enfin, nous considérons qu'un risque mineur peut être assimilé à des incidents pouvant avoir un impact de moins de 0,5% sur les fonds propres de la banque.

Le positionnement de Monte Paschi Banque au sein du groupe BMPS, sa taille ainsi que le profil des actifs ont conduit au choix de méthodologie d'évaluation de chaque risque comme suit :

Risques Pilier 1	
Typologie du risque	Traitement actuel
Crédit	Approche standard conformément au « CRR – Capital Requirement Regulation » Règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III)
Marché	Approche du risque initial
Opérationnel	Approche de l'indicateur de base (BIA- Basic Indicator Approach). Suivi des risques opérationnels par le Responsable des Risques Opérationnels et par le Comité des Risques Opérationnels
Risques Pilier 2	
Typologie du risque	Traitement actuel
Risque de concentration / Pays	Dispositif interne. Suivi des risques par le Risk Management et le Comité de Gestion des Risques
Risque de taux (ALM – Asset Liability Management)	Modélisation basée sur les recommandations diffusées par l'EBA et les normes publiées par le Comité de Bâle. Surveillance du risque selon les indicateurs d'impasses de taux, de sensibilité de la valeur économique du bilan (EVE) et de la sensibilité de la marge nette d'intérêt selon différents scénarios d'évolution de la courbe des taux (parallèle, pentification et aplatissement) et selon différentes intensités de choc Suivi du risque effectué par le Risk Management et par le Comité ALM
Risque de liquidité	Détermination de la capacité de liquidité conformément au règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III) Suivi des limites dans le cadre des déclarations prudentielles
Risque d'intermédiation	Dispositif interne.
Risque de règlement	Dispositif interne.
Risque de change	Dispositif interne de open limit et de stop loss

Les ratios réglementaires, notamment le ratio de solvabilité, sont déterminés en utilisant les données issues des normes comptables FRGAAP définies par l'ANC (Autorité des Normes Comptables), en particulier pour ce qui concerne la détermination du statut de défaut d'un client.

## 2.1 Risque de crédit

Par risque de crédit ou encore risque de contrepartie, nous entendons le risque de perte pour la banque due soit à l'insolvabilité de l'emprunteur à la suite d'un retard de paiement des échéances ou, dans le cas extrême au non-remboursement du prêt soit, à la dégradation de la qualité de l'emprunteur (dégradation de la notation interne/externe du client).

L'activité de la banque commerciale de Monte Paschi Banque est par nature exposée au risque de crédit. En effet, près de 50% des actifs de la banque sont représentés par les crédits à la clientèle non interbancaire. Par conséquent, nous considérons qu'il s'agit d'un risque majeur pour la banque pouvant impacter négativement les fonds propres à plus de 3%.

Néanmoins nous considérons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque de crédit est faible. En effet les lignes directrices, définies par le Règlement des Crédits de Monte Paschi Banque, en matière de la politique d'octroi de crédit limitent l'exposition de la banque aux financements risqués.

Pour ce qui concerne le provisionnement du risque de crédit, le Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses propose à la Direction Générale les montants de provisions à constituer.

En application du règlement n°575/2013 relatif aux exigences prudentielles (CRR-CRD IV), Monte Paschi Banque utilise l'approche standard pour le calcul d'allocation des fonds propres au titre du risque de crédit. Cette approche impose une évaluation d'allocation en fonction de la pondération de contrepartie (notations externes), du type de contrepartie (Etat, Banque, Corporate, Retail ou Immobilier) et en fonction des garanties éligibles mises en place.

Les notations externes utilisées par Monte Paschi Banque sont celles fournies par la Banque de France et l'agence de notation Standard & Poor's pour le portefeuille de la clientèle entreprise ainsi celles de Fitch ou Moody's pour les créances interbancaires (notamment portefeuille d'investissement pour compte propre). Ces notations sont intégrées et sécurisées automatiquement dans notre système informatique via la Centrale des Risques pour les créances privées/entreprises et via le module Bâle pour les créances interbancaires.

Trimestriellement, la Direction Générale et le Conseil d'Administration analysent les tableaux de bord, élaborés par le Risk Manager, sur la répartition des engagements clientèle (privée & entreprise) par catégories : sains, sous surveillance et contentieux ainsi que par notation interne et externe.

### ***Evolution des engagements bilan et hors bilan clientèle sur base sociale***

Sur base du bilan social, les engagements bilan et hors Bilan s'établissent à un montant total de 604,7M€, en retrait de -60,9M€ soit -9,2% par rapport au 31/12/2021.

Les engagements bilan clientèle s'inscrivent à la baisse (-9,7%) s'établissant à 474,5M€, dont 404,8M€ de créances saines (-8,3%).

Les encours douteux bruts ressortent en retrait (-17,3%) à 69,6M€.

en M€	31-déc.-20	31-déc.-21	31-déc.-22	VAR 12-2022/ 12-2021 en M€	VAR 12-2022/ 12-2021 en %
<b>Engagements Totaux Bruts</b>	620,5	525,6	474,5	- 51,1	- 9,7%
dont engagements <i>sains</i>	521,5	441,4	404,8	- 36,6	- 8,3%
dont engagements <i>Douteux Bruts</i>	99,0	84,2	69,6	- 14,5	- 17,3%
<i>inclus engagements Douteux Bafi (Past Due)</i>	4,5	3,9	1,9	- 2,0	- 51,9%
<b>Provisions Douteux</b>	57,8	51,8	51,4	- 0,5	- 0,9%
<b>Engagements totaux Nets</b>	562,7	473,7	423,1	- 50,6	- 10,7%

### Les encours douteux

Les encours douteux nets ressortent en baisse sur l'année, -43,5% à 18,2M€, soit 4,3% des engagements totaux (vs 6,8% au 31/12/2021). Leur proportion sur encours bruts s'établit à 3,8% contre 6,1% fin 2021.

Les encours douteux Bafi s'établissent également en diminution à 1,9M€ (-51,9% par rapport à fin 2021).

La couverture par les provisions de l'ensemble des encours douteux ressort en augmentation à 73,8% sur l'année (ex 61,6% fin 2021), compte tenu de la réduction du montant total des encours douteux (de 84,2M€ à 69,6M€).

Taux de provisionnement et coût du risque	31-déc.-20	31-déc.-21	31-déc.-22
Taux de provisionnement des engagements douteux et compromis	58,4%	61,6%	73,8%
Taux de provisionnement des engagements contentieux (hors douteux bafi)	61,3%	67,7%	76,9%
Taux de provisionnement des engagements douteux bafi	0,0%	0,0%	0,0%
<b>Coût du risque en %</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>

### **Le dispositif de surveillance du risque de crédit**

L'activité de crédit de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre de la Politique de Crédit approuvée par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes pour les opérations de crédit. Il détermine également le rôle de surveillance du risque de crédit exercé par la Direction des Crédits et le Comité des Crédits.

Au sein de Monte Paschi Banque, le suivi du risque de concentration concernant les contreparties individuelles ainsi que des groupes d'intérêts (lien GRP), est effectué, sur la base trimestrielle, selon les règles définies par le CRBF 93-05 (CRBF : Comité consultatif de la législation et de la réglementation bancaire). Une limite « globale » par pays est accordée aux contreparties bancaires dans la cadre de la procédure des limites groupe BMPS. Une limite individuelle pour les contreparties Corporate est accordée et revue annuellement en relation avec notre maison mère dans le cadre de la procédure du « monitoring du groupe BMPS ». Parallèlement, le Service Contrôle Crédit suit, sur la base mensuelle, les dépassements des autorisations.

### **Engagement sur portefeuille Titres**

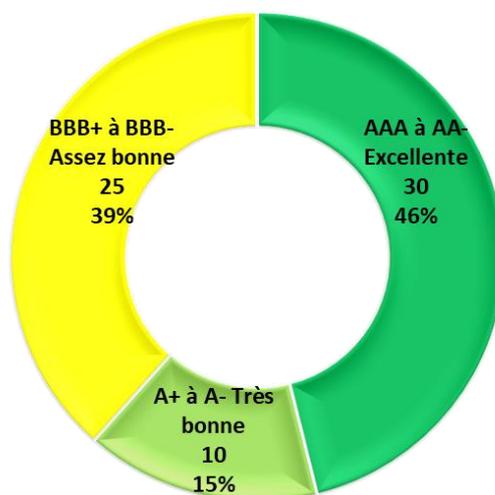
La banque détient historiquement un portefeuille pour compte propre dont la totalité est classée en titres d'investissement ce qui signifie qu'elle vise à conserver ces titres jusqu'à leur maturité.

Le portefeuille de titres pour compte propre est une activité régie par des règles internes, définies notamment dans la Politique de gestion du risque de taux.

L'encours nominal au 31/12/2022 est de 65M€ (ex 80M€ fin 12/2021) pour le portefeuille d'investissement.

Il est également rappelé que ce portefeuille Titres a pour vocation la macro-couverture ALM de nos dépôts à vue. Nos positions en titres à taux fixe s'établissent à 65M€ de nominal au 31/12/2022 (ex 80M€ fin 2021).

La qualité du portefeuille est inchangée et correspond à un rating moyen A- (ex A- au 31/12/2021), laquelle est répartie comme suit :



## 2.2 Risque de marché

Le risque de marché est assimilé au risque de perte qui peut résulter des fluctuations de la valeur d'un instrument financier qui compose un portefeuille suite aux variations des conditions de marché (taux d'intérêt, cours des actions, taux de change etc.). Au sein de Monte Paschi Banque, la problématique du risque de marché est limitée car nous n'avons pas de vocation à détenir des positions en portefeuille de négociation. De même, en ce qui concerne le risque de marché lié à la variation des taux de change, il est également très faible car les positions en devise dans les livres de la banque sont limitées au maximum. En conséquence, nous considérons que l'exposition de Monte Paschi Banque, au risque de marché, est mineure.

## 2.3 Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont assimilés au risque de pertes (avérées ou potentielles) dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Nous considérons qu'il s'agit des risques majeurs pour la banque. Cependant, nous jugeons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour ces risques est faible.

L'ordre de service mettant en place la structure « risques opérationnels » formalise l'organisation du suivi des risques opérationnels : le Responsable des Risques Opérationnels est en charge de la détection, de la résolution et du suivi des différents dysfonctionnements générant un risque opérationnel pour la Banque. Le Responsable des Risques Opérationnels est rattaché fonctionnellement et hiérarchiquement au Risk Manager.

Depuis l'année 2013, nous avons procédé au renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnels, mettant en œuvre l'implémentation de la méthodologie AMA (Approche de Mesure Avancée) en collaboration avec notre maison mère.

Parallèlement, depuis 2014, un outil GRC (Gouvernance, Risque et Conformité) a été mis en place en vue d'améliorer le dispositif de traitement des incidents de risques opérationnels, en apportant une meilleure visibilité des liens avec les processus, les contrôles et les plans d'actions. En 2022, nous avons migré sur une solution ERM.

## 2.4 Risque de concentration

Monte Paschi Banque n'accorde pas de crédits à des entités hors France hors cas exceptionnels. Par ailleurs, un dispositif de limites des risques par zone géographique est mis en place, au sein de notre banque, pour les contreparties interbancaires. Le suivi de ces limites est assuré par la Direction des Crédits dans le cadre de la procédure des limites pays du groupe BMPS ainsi que par le Comité de Gestion des Risques.

Parallèlement, il faut souligner qu'au 31/12/2022 les engagements clientèle (hors exposition interbancaire) étaient répartis de la manière suivante :

- 87% (ex 89%) en France
- 7% (ex 7%) en Italie
- 2% (ex 1%) à Monaco
- Autres pays ≤ 1%

## 2.5 Risque de taux d'intérêt

L'activité de gestion du risque des taux de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux approuvée par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes de gestion du risque de taux conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014.

L'exposition au risque de taux de notre banque ne concerne qu'une seule devise, l'euro.

La gestion Asset and Liability Management (ALM) est assurée par le Risk Management, et fait l'objet de rapport trimestriel communiqué au Comité ALM.

Les principaux indicateurs suivis et surveillés sont :

- Les impasses à taux fixe,
- La sensibilité de la valeur économique du bilan de la banque (EVE) selon plusieurs scénarios d'évolution de la courbe de taux (évolution parallèle selon différentes intensités, pentification et aplatissement de la courbe),
- La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) sur un horizon prévisionnel de 12 mois selon plusieurs scénarios d'évolution de la courbe de taux (évolution parallèle selon différentes intensités, pentification et aplatissement de la courbe).

## 2.6 Risque d'intermédiation

Monte Paschi Banque propose à sa clientèle un service de réception transmission d'ordres dont elle assure par ailleurs la tenue de compte conservation. Ce service concerne principalement les ordres négociés sur les marchés réglementés et leur volumétrie est relativement faible. En conséquence, le risque de défaut de la contrepartie est supporté par les intermédiaires de marché.

Parallèlement, l'obligation de l'existence d'une couverture suffisante en instrument financier et en espèces au compte de clients permet une maîtrise du risque de défaillance d'un donneur d'ordre. Toutes les opérations d'intermédiation sont imputées sur leur compte dès leur exécution.

## 2.7 Risque de règlement

Au sein de Monte Paschi Banque, le Front Office Trésorerie est chargé du pilotage des flux. Le Back Office Trésorerie centralise les annonces des services opérationnels (titres, CTA – Centre de Traitement Administratif) et informe le Front Office Trésorerie. Il informe également le contrôleur (contrôle Middle Office) sur les éventuels dépassements « techniques ».

## 2.8 Risque de liquidité

La liquidité de la banque représente la capacité de celle-ci à faire face aux retraits des dépôts et à couvrir les financements en portefeuille de prêts et en portefeuille d'investissement.

Dans l'activité quotidienne, la gestion de la liquidité se fait habituellement à travers la gestion des avoirs de la banque. Le montant des liquidités ou des avoirs échangeables facilement sur le marché, dont une banque doit disposer, dépend de la stabilité de la structure de ses dépôts, du potentiel de réduction rapide de son portefeuille de prêts et de la possibilité de mobiliser rapidement les titres en portefeuille d'investissement.

Le ratio "Loan to Deposit" de notre Établissement au 31/12/2022 est d'environ 40%, soit un niveau de liquidité très élevé.

Également, nous disposons auprès de notre maison-mère d'une ligne de refinancement de 350M\$ et d'une ligne de trésorerie, ce qui limite davantage notre exposition au risque de liquidité. Cette ligne n'est plus utilisée depuis 2017.

Enfin, nous disposons d'une possibilité de tirage auprès de la Banque de France dans le cadre du dispositif de mobilisation de titres obligataires : notre capacité s'établit à 27,6M€ au 31/12/2022 (ex 67,8M€ fin 2021).

Par ailleurs, le LCR, le ratio de liquidité à 1 mois (minimum réglementaire de 100%) est amplement respecté au 31/12/2022 s'établissant à 960% (ex 834% au 31/12/2021). Ainsi que le ratio NSFR (ratio de liquidité à 1 an) qui ressort au 31/12/2022 à 228% (ex 204% au 31/12/2021).

## 2.9 Risque de change

La position sur chaque devise est suivie par le Front Office Trésorerie. Les opérations de change présentent un volume relativement faible dans l'activité de notre banque.

La position de change nette est exprimée en USD et comprend les stocks de positions de change de chaque devise (sauf Euro) en contre-valeur USD. La position de change nette en USD est le montant le plus grand en valeur absolue entre les stocks de devises débiteurs et créditeurs en contre-valeur USD.

La prise de position de change nette à l'intérieur de la journée « open limite » est de 5M\$ avec la limite maximum stop-loss de 15K€.

## 2.10 Risque de levier

Au 31/12/2022, le ratio de levier s'établit à 8,1% (ex 7,8% fin 2021), largement supérieur au minimum réglementaire de 3%.

## 2.11 Capital Réglementaire

En application du CRD IV, la Monte Paschi Banque a retenu l'approche standard pour le calcul des risques du crédit, la méthode du risque initial pour le risque de marché et enfin la méthode de l'indicateur de Base pour l'allocation au titre des risques opérationnels.

La réglementation prudentielle impose un suivi permanent du ratio de solvabilité et les encours pondérés.

Au 31/12/2022, le ratio de solvabilité (CET 1) s'inscrit en augmentation par rapport à fin 2021, ressortant à hauteur de 25,4% (ex 18,3%) sur base sociale, supérieur à la moyenne des banques françaises (15,7%<sup>1</sup>) et européennes, qui s'élève à 15,5% fin 2021<sup>1</sup>, attestant de la solidité financière de notre Établissement.

---

<sup>1</sup> Source : Rapport Annuel 2022 du Haut Conseil de Stabilité Financière

### 3 L'activité et les résultats 2022

---

Monte Paschi Banque a arrêté son Bilan Consolidé au 31 décembre 2022 avec un Résultat Net de -652 k€ et un Résultat Net Social de -491 k€.

En 2022 la banque a poursuivi sa stratégie de maîtrise de risque, qui a permis de renforcer la solidité de la banque et d'afficher au 31/12/2022 des ratios réglementaires (coefficient de solvabilité – ratio CET 1 de 25,38% - et de liquidité in primis) largement au-delà des minimums imposés par la réglementation.

Le total de bilan de la banque affiche une substantielle stabilité à 1,185 Milliards d'euros. Cette stabilité est strictement liée à la capacité de collecte de notre Établissement qui affiche un niveau de ressources directes auprès de la clientèle stable depuis plusieurs années.

Le résultat brut d'exploitation consolidé est négatif, s'élevant à -0,3 M€.

Ce résultat est lié à la réduction du volume des créances à la clientèle, compensé par l'augmentation simultanée des commissions nettes (+8,9%) et des Intérêts nets (+6,2%). Cette progression résulte d'une bonne tenue de la partie commission et d'une évolution favorable, à compter du second semestre, des taux d'intérêts.

Compte tenu de la réduction des charges d'exploitation (-7,5% sur 1 an et -41,5% depuis 2016), et d'un impact substantiellement neutre du coût du risque, preuve de la qualité de notre politique de maîtrise du risque, le résultat consolidé net est négatif de 652 k€.

Dans les paragraphes qui suivent, est présentée une comparaison des différences les plus significatives des postes de Bilan consolidé 2021 et 2022 ainsi qu'une analyse des événements les plus significatifs qui ont déterminé le résultat 2022. Dans une première partie (4.1) seront analysés les postes du Bilan de l'actif et du passif et dans une seconde partie (4.2) seront traitées les soldes intermédiaires de gestion du Compte de résultat.

### 3.1 Le Bilan consolidé

(Données en K euros au 31/12/2022)

ACTIF en K €	2022	2021	%	PASSIF en K €	2022	2021	%
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	14 082	319 397	-95,6%	Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	0	0	ns
Créances sur les établissements de crédit	658 237	343 350	91,7%	Dettes envers les établissements de crédit	726	63 734	-98,9%
Créances sur la clientèle	420 141	470 445	-10,7%	Comptes créditeurs de la clientèle	1 061 251	1 054 668	0,6%
Obligations et autres titres à revenu fixe	66 513	82 260	-19,1%	Dettes représentées par un titre	0	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	13	13	0,0%	Autres passifs	4 170	3 594	16,0%
Parts dans les entreprises liées	1 413	1 243	13,6%	Comptes de régularisation	11 625	14 989	-22,4%
Immobilisations incorporelles	3 509	3 527	-0,5%	Provisions	3 218	3 209	0,3%
Immobilisations corporelles	4 315	5 755	-25,0%	Fonds pour risques bancaires généraux	600	600	0%
Autres actifs	8 763	10 091	-13,2%	Dettes subordonnées	0	0	ns
Comptes de régularisation	8 378	9 137	-8,3%	Capital souscrit	124 632	124 632	0%
				Primes d'émission	22 350	22 350	0%
				Réserves	48 634	48 634	0,0%
				Report à nouveau	-91 191	-91 291	-0,1%
				Résultat de l'exercice	-652	100	-753,4%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 185 364</b>	<b>1 245 219</b>	<b>-4,81%</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 185 364</b>	<b>1 245 219</b>	<b>-4,81%</b>
<b>Hors-Bilan: Engagements donnés</b>				<b>Hors-Bilan: Engagements reçus</b>			
* Engagements de financement	8 347	6 806	22,6%	* Engagements de financement	355 778	315 261	12,9%
* Engagements de garantie	124 465	132 377	-6,0%	* Engagements de garantie	73 547	75 321	-2,4%
* Engagements sur titres	0	0	ns	* Engagements sur titres	0	-	ns

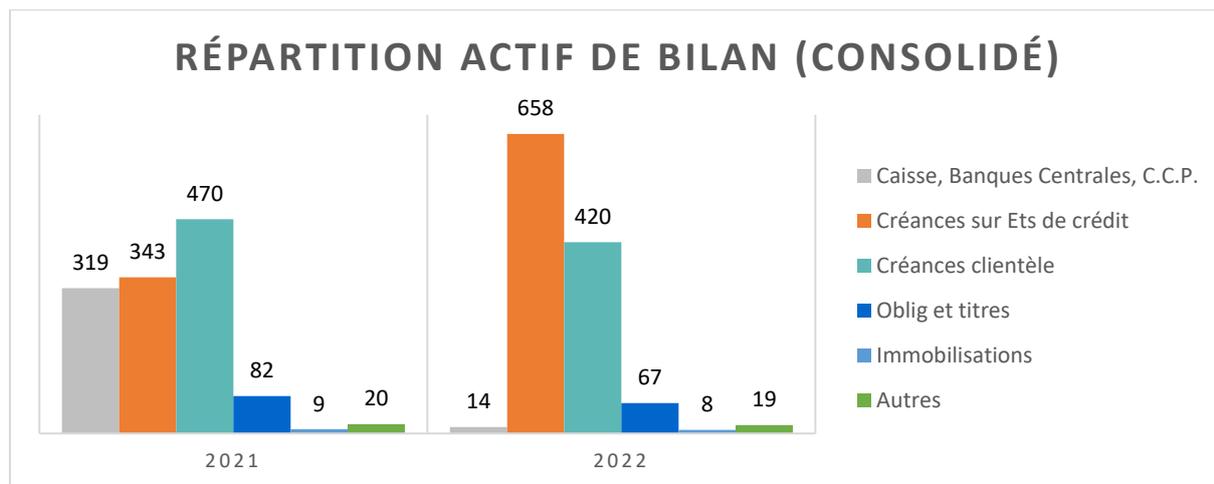
Le total du Bilan (consolidé) au 31/12/2022 est de 1,185 milliards d'euros, légèrement inférieur au niveau de 2021.

Nous pouvons noter une réduction du volume des créances accordées à la clientèle (-10,7%), laquelle se conjugue à une légère augmentation de nos liquidités. Le ratio loan to deposit est de 39,9% au 31/12/2022.

### L'actif de Bilan :

A l'actif, les volumes sont ainsi répartis : les créances clients s'élèvent à 420 M€, et représentent 35,4% du total, les créances sur établissements financiers ainsi que la trésorerie disponible (Caisse et Banque Centrales) pèsent 672 M€ et représentent 56,7%, le portefeuille titres (67 M€) représente 5,6%. Les autres postes comptent pour 2,2% du total. Les actifs liquides sont élevés, notamment la trésorerie disponible.

Une répartition graphique de l'actif du bilan est représentée dans la figure ci-après :



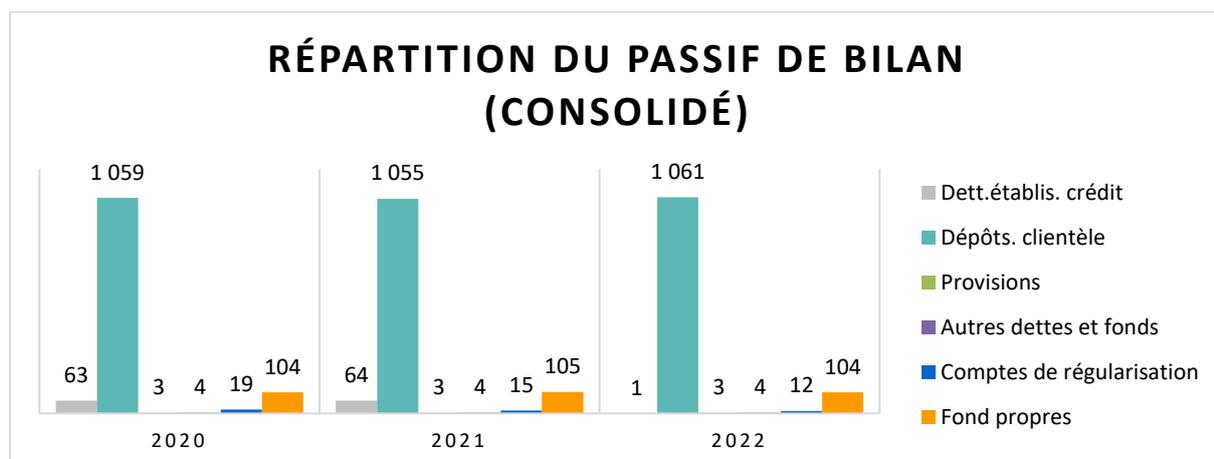
Pour ce qui concerne le poste Créances sur la clientèle on remarque une diminution (-10,7%) du niveau global d'emplois qui est passé en 2022 à 420 M€, contre 470 M€ en 2021. Cette diminution est expliquée en partie par le remboursement en cours d'année de dossiers de crédit de montant élevés, par la volonté de la banque de sélectionner des dossiers de meilleure qualité aussi dans une optique de risque/rendement et par une activité d'octroi de crédit réduite. Nos créances sont constituées à 13% environ de Prêts Garantis par l'État (P.G.E.), tandis qu'environ 54% sont couvertes par une garantie hypothécaire : les 2 tiers de notre portefeuille crédit sont donc des actifs bien garantis.

Le portefeuille pour compte propre de la banque ressort à 67 M€. Le poste Autre Actif, correspond, entre autres, à la valeur de certains biens immobiliers d'exploitation et d'autres biens immobiliers dont Monte Paschi Banque et Monte Paschi Conseil sont devenus propriétaires suite à la résolution de dossiers de crédit en contentieux. A signaler que les actifs représentés par ces immeubles figurent en « stocks d'immeubles » au bilan car ils sont destinés à être revendus.

### Le passif de Bilan :

Au passif du bilan les dépôts clients représentent 89,5% du total, en ligne avec la stabilité historique de notre récolte. Les autres postes comptent pour 10,50%, incluant les fonds propres à hauteur de 8,8%.

Une répartition graphique du passif du bilan est représentée dans la figure ci-après :



Le niveau des Dettes envers les établissements de crédit (0,7 M€), est en nette diminution par rapport à l'exercice précédent. La participation de la Banque à hauteur de 62 M€ au programme TLTRO (Targeted Long Term Refinancing Operations) de la BCE ayant été remboursée en juin dernier.

En ce qui concerne le niveau de Ressources de la clientèle, on constate une stabilité par rapport à l'exercice précédent. En 2022, le niveau des dépôts clientèle s'établit à 1 061 M€.

## 3.2 Le Compte de Résultat consolidé

(Données en millions d'euros au 31/12/2022)

Compte de Résultat	2022	2021	Evol.
<b>Intérêts nets</b>	14 866	13 998	6,2%
Revenu des titres à revenu variable	121	127	-4,8%
<b>Commissions nettes</b>	6 942	6 377	8,9%
Produits nets de opérations financières	90	76	18,0%
Produits nets de l'exploitation bancaire	1 546	2 153	-28,2%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	23 565	22 732	3,7%
Charges générales d'exploitation	-22 254	-24 071	-7,5%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorp. et corp.	-1 595	-1 916	-16,8%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	-284	-3 255	-91,3%
Coût du risque	-69	2 816	-102,4%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	-353	-439	-19,7%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-230	0	ns
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	-583	-439	32,7%
Résultat (perte) exceptionnel	-70	539	112,9%
Impôts sur les bénéfices *			ns
Dotations (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux			ns
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	-652	100	ns
* dont impôts différés	0	0	
* dont participation des salariés groupe	0	0	
*IS groupe	0	0	

L'analyse du Compte de Résultat consolidé 2022 présente les aspects principaux ci-dessous résumés :

### Les intérêts et les commissions

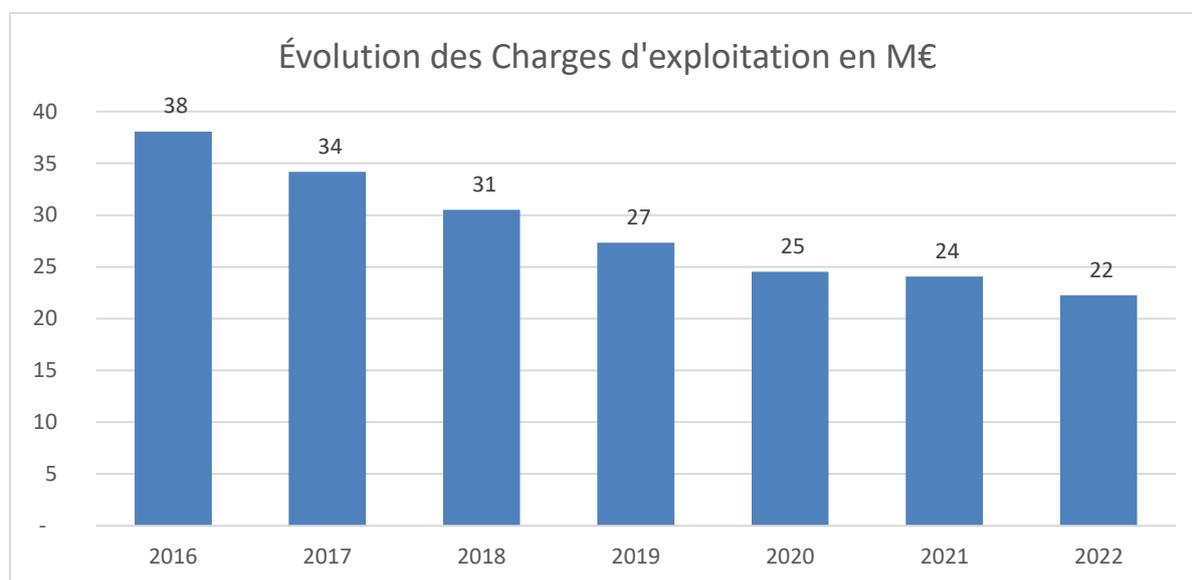
La marge d'intérêts, malgré une réduction de 10,7% du niveau d'emploi, affiche une progression de 6,2%, ceci principalement en raison de la politique de relèvement des taux engagée par la Banque Centrale Européenne (B.C.E.) depuis le mois de juillet dernier. Pas moins de 4 hausses successives ont eu lieu en juillet (+0,5%), septembre (+0,75%), octobre (+0,75%) et décembre 2022 (+0,50%) et ont contribué à une nette amélioration de ce poste, permettant à notre Établissement de profiter pleinement de son niveau de liquidité élevé et impactant positivement la partie taux variable de notre portefeuille de crédits

Le niveau des commissions nettes est en hausse de 8,9% par rapport à 2021. Cette progression est liée en partie à l'augmentation en volumes de l'activité de notre clientèle.

### Charges d'Exploitation

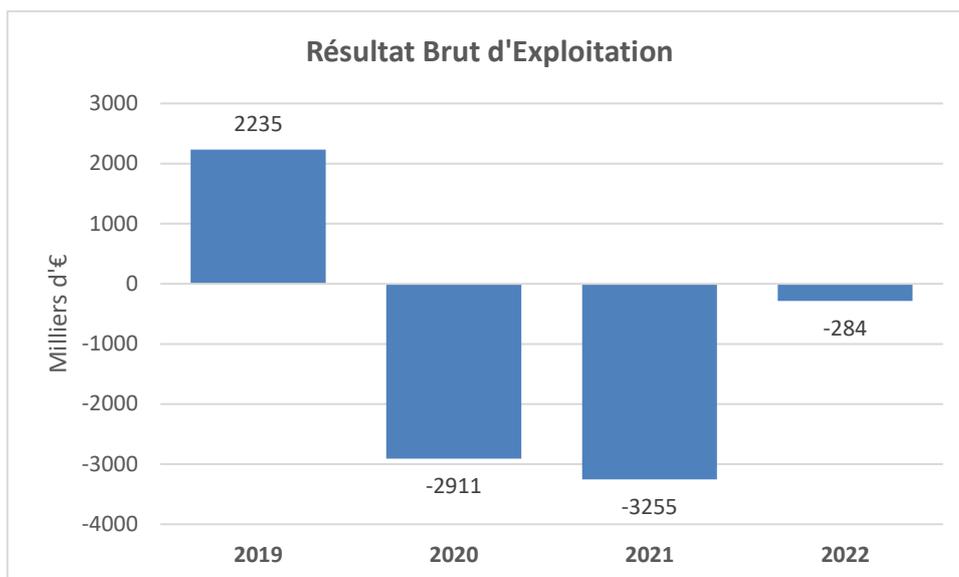
Au niveau des Frais Généraux, on note une baisse de -7,5% en 2022 par rapport à 2021 (-41,5% depuis 2016), s'inscrivant dans la continuité des exercices précédents et témoignage des efforts réalisés à nouveau en 2022 pour réduire les coûts.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution des charges d'exploitation sur les sept derniers exercices :



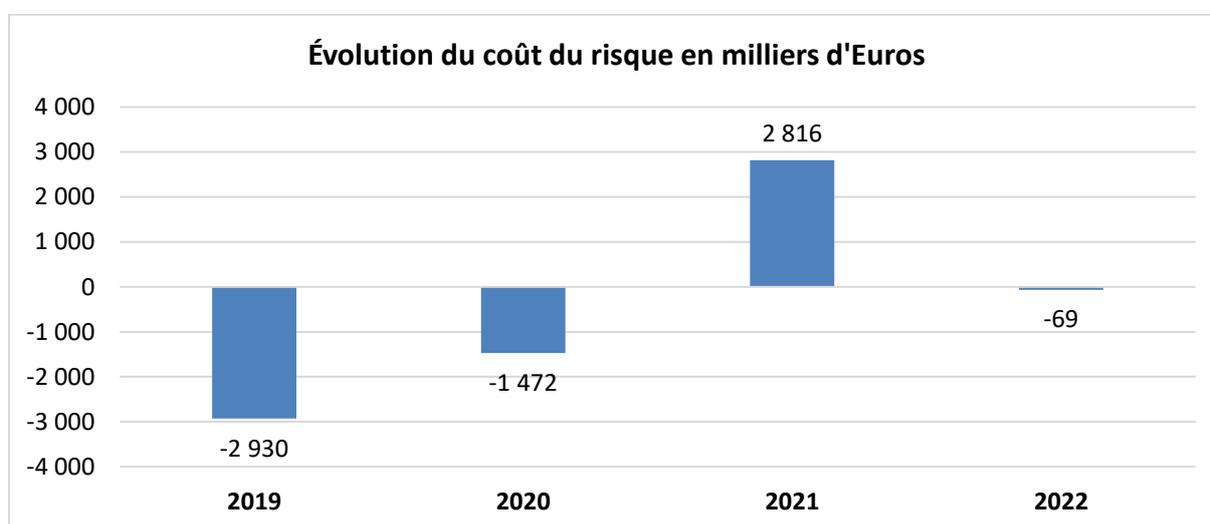
### Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation, s'élève à -0,3 M€, par rapport aux -3,3 M€ dégagés l'an dernier, malgré la diminution du volume de crédits accordés.



### Coût du risque

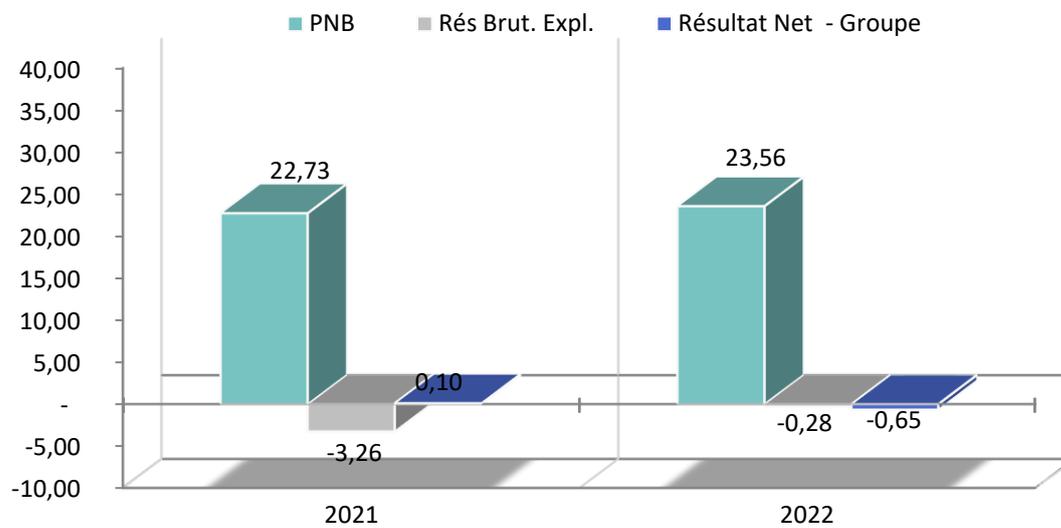
Le coût du risque est substantiellement neutre en termes d'impact sur le résultat et s'élève à environ -69 K€, attestant de la qualité de notre politique de maîtrise du risque crédits.



### Résultat Net Consolidé – Part du Groupe

Le Résultat Net 2022 ressort à -652 k€, exprimé comme la somme de toutes les composantes décrites ci-dessus.

Ci-dessous une synthèse graphique des principaux soldes de gestion comparés entre 2021 et 2022 :





## 4 Le contrôle interne

---

L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, stipule notamment que « Les entreprises assujetties veillent à mettre en place un contrôle interne en adaptant l'ensemble des dispositifs prévus par le présent arrêté, ainsi que, le cas échéant, par les dispositions européennes directement applicables, à la taille, au volume de leurs activités, aux implantations ainsi qu'à la nature, à l'échelle et à la complexité des risques inhérents à leur modèle d'entreprise et à leurs activités ». Elles doivent, pour cela, disposer de trois niveaux de contrôle distincts :

- Le premier niveau de contrôle est assuré par des agents exerçant des activités opérationnelles.
- Le deuxième niveau de contrôle est assuré par des agents au niveau des services centraux dédiés à la gestion des risques y compris le risque de non-conformité. Ce deuxième niveau de contrôle est assuré par la fonction de vérification de la conformité et la fonction de gestion des risques.
- Le troisième niveau de contrôle est assuré par la fonction d'audit interne composée d'agents au niveau central distincts de ceux réalisant les contrôles de premier et deuxième niveau.

Selon ces principes, le système de contrôle interne de la Banque est organisé de la manière suivante :

Dans les agences et services, le premier niveau de contrôle est assuré par les titulaires de chaque poste de travail qui, de manière permanente, doivent contrôler la véracité de leurs opérations notamment lors des validations. L'encadrement des unités complète les contrôles de premier niveau par des vérifications journalières ou périodiques et veille au respect des mesures de contrôles et à la sécurité des opérations traitées.

Le Département Contrôle Permanent et Conformité, deuxième niveau de contrôles, supervise les contrôles réguliers effectués par les services, les agences et les filiales. A ce titre, une attention particulière est portée au dispositif de contrôle du réseau commercial qui fait l'objet d'un suivi spécifique par des contrôleurs qui s'assurent de la bonne réalisation des contrôles affectés aux agences. Il est notamment chargé de contrôler en deuxième niveau l'ensemble des certifications des comptes internes et nostri des agences et services, ainsi que les déclarations réglementaires. Il s'assure également que les diligences des agences et des filiales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le gel des avoirs sont bien effectuées. Le responsable de ce département coordonne les contrôles de conformité effectués par les différents services, agences et filiales de la banque. Il est également responsable de la Conformité des Services d'Investissement auprès de l'AMF (RCSI) et Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO). Il rend compte de l'exercice de ses missions aux dirigeants effectifs de la banque ainsi qu'au Comité d'Audit et des Risques.

Pour les risques de crédits, le contrôle permanent est effectué par le service « Monitoring, qualité, et contrôle crédits ». Son rattachement au Directeur Général lui assure la séparation et l'indépendance fonctionnelle par rapport à l'activité d'Octroi des crédits.

Le Risk Manager a la charge du suivi et du contrôle de l'ensemble des risques supportés par la Banque, de la mise en œuvre des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise. Il établit la cartographie des risques de la Banque, formule des recommandations et émet des alertes pour la réduction de ces risques. Ces dispositifs ont pour but d'appréhender les risques de différentes natures auxquels la Banque est exposée et d'en réaliser une analyse transverse et prospective.

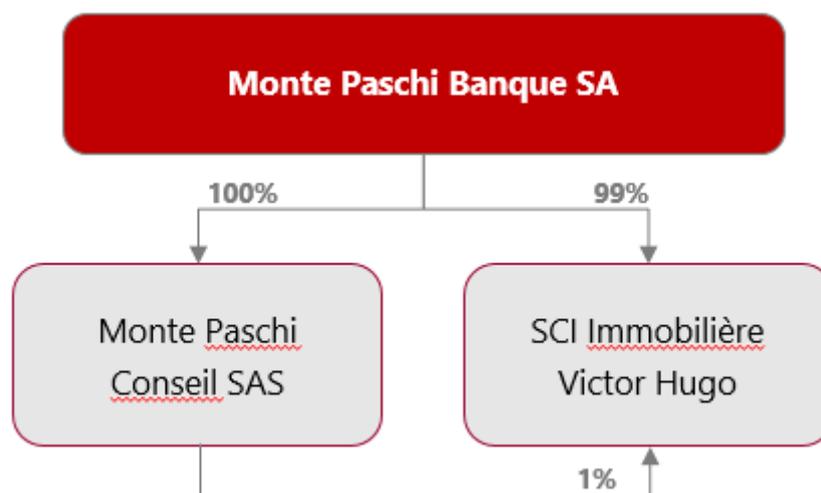
L'Inspection, troisième niveau de contrôle, assure son rôle par des vérifications sur pièces et sur place dans les différents services du siège comme en agence et dans les filiales. Elle réalise ses missions dans le cadre d'un Plan d'audit pluriannuel proposé aux Dirigeants Effectifs, au Comité d'Audit et des Risques et soumis au Conseil d'Administration pour approbation, en intégrant les éventuelles remarques de la Direction de l'audit interne de la Maison Mère. Les conclusions des missions d'audit interne font l'objet d'une appréciation indiquée sur une échelle de 1 à 4 en fonction de la sensibilité des points examinés. Ce rating de synthèse permet d'effectuer des comparaisons et de déterminer des profils de risque.

L'administration des contrôles dans l'outil informatique pour la gestion de contrôles, processus et risques permet d'avoir un suivi du dispositif de contrôle permanent efficace et standardisé. Les agences et services, premier niveau de contrôle, doivent reporter mensuellement à travers cet outil la réalisation des contrôles au Département Contrôle Permanent et Conformité. Une migration de l'outil informatique et une revue de contrôle a été réalisée en 2022.

Le Manuel de contrôle interne de la banque tient compte des dispositions de la réglementation française et de la directive spécialisée de la Maison Mère. Celles-ci visent, notamment, à renforcer le rôle et l'indépendance du contrôle interne. Ainsi, le Responsable du Département Contrôle Permanent et Conformité, le Risk Manager et la Responsable du service « Monitoring, qualité et contrôle crédits » sont directement rattachés au Directeur Général. Le responsable de l'Inspection est, quant à lui, rattaché hiérarchiquement au Conseil d'Administration, fonctionnellement au Directeur Général et rapporte au Comité d'Audit et des Risques. Ce dernier est composé de trois administrateurs et présidé par l'un d'eux. Le Risk Manager, les Responsables du Contrôle Permanent et Conformité, de l'Inspection et du Monitoring, qualité et contrôle crédits y exposent le résultat de leurs travaux respectifs lors de ses réunions, au moins trimestrielles, auxquelles sont régulièrement invités le Directeur Général, certains responsables de la banque et les Commissaires aux comptes.

## 5 La structure

---



A fin 2022, l'effectif de la banque était de 145 personnes. Le réseau commercial s'appuie sur 12 Agences RETAIL réparties sur toute la France, sur des équipes dédiées à la clientèle dite Private basées à Paris et à Cannes et sur un Centre d'affaires basé à Paris (avec une antenne à Strasbourg) chargé du suivi de l'activité PME, Large Corporate et synergie avec la clientèle du groupe Montepaschi.

### 5.1 Les Comptes Sociaux

#### Les dividendes

Aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes pour l'exercice 2022. Les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des exercices 2019, 2020 et 2021 ont été respectivement les suivantes :

- aucun dividende en 2021;
- aucun dividende en 2020;
- aucun dividende en 2019;

#### La situation des principales filiales

Conformément aux dispositions légales en la matière, les résultats des filiales pour l'exercice 2022, s'établissent comme suit :

##### **SCI Victor Hugo**

Cette filiale, propriétaire de divers locaux d'exploitation, perçoit les loyers et assure la gestion immobilière de ces locaux.

La filiale affiche en 2022 un bénéfice de 121 K€. Les bénéfices de 127 K€ réalisés en 2021 ont été distribués aux Associés au prorata de leur participation dans le capital (MPB 99%, MPC 1%).

### **Monte Paschi Conseil**

Monte Paschi Conseil (MPC) est une société de conseil et transaction en immobilier filiale à 100% de Monte Paschi Banque. MPC propose ses services notamment à la clientèle de la banque. Dans le cadre de la résolution de dossiers contentieux, MPC est devenue propriétaire des biens immobiliers à usage d'habitation.

Ces immeubles ont vocation à être revendus dans les meilleurs délais. Ils sont à ce titre comptabilisés en « Stocks d'immeubles » dans l'attente de leur revente. Les produits des ventes réalisées nets de frais de vente sont utilisés pour réduire les encours des prêt accordés.

Monte Paschi Conseil enregistre en 2022 une perte égale à 161 K€ substantiellement due aux coûts d'exploitation, de gestion des immeubles (travaux, impôts et charges de copropriétés) et aux intérêts dus à MPB.

Le résultat 2022 est composé principalement par les éléments suivants :

- les produits d'exploitation d'environ 565 K€, dont:
  - 470 K€ de produit lié aux ventes réalisées
  - 95 K€ de produit lié à la reprise de valeur sur la provision liée aux biens vendus en 2022
  
- les charges d'exploitation s'élèvent à 671 K€ environ, dont :
  - - 484 K€ de charges d'exploitation liées à la diminution de la valeur comptable brute des biens vendus en 2022
    - 119 K€ d'autres charges
  
- les charges financières, liées aux crédits accordés par MPB, s'élèvent à 61 K€.

## 5.2 Les Actionnaires

Au 31/12/2022, la répartition du capital se décomposait comme suit :

99.99999 % Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, 0.00001 % au Président du Conseil d'Administration de Monte Paschi Banque SA (aux termes d'un prêt d'action).

### 5.3 Les Administrateurs

Le décret de la loi NRE publié le 20 février 2002 précise que le rapport de gestion devra mentionner le cumul des mandats d'administrateur. Comme pour le Président, la loi ne s'applique pas aux autres administrateurs qui ont des mandats dans des sociétés anonymes hors du territoire français. La liste a été donnée à nos Commissaires aux Comptes et est à la disposition des actionnaires au Secrétariat Général de la banque.

### 5.4 Les Mandataires Sociaux

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 15 avril 2020 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 30 avril 2020 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Chaque Administrateur perçoit 100% de jetons de présence attribués pour chaque Conseil uniquement en cas de présence physique ou par visioconférence à la séance. A défaut, l'indemnité est limitée à hauteur de 75 % du montant alloué.

#### Mandats

Monsieur Guido RAVOET  
Président du Conseil d'Administration de MONTE PASCHI BANQUE SA.  
Membre du Conseil d'Administration de AION S.A. | N.V.

Monsieur Daniele BASTIANELLI  
Directeur Général de MONTE PASCHI BANQUE SA.  
Représentant Légal de MONTE PASCHI BANQUE SA, gérante de la SCI VICTOR HUGO.

Monsieur Fabrizio LEANDRI  
Vice-Président de MONTE PASCHI BANQUE SA.

Madame Carole DELORME D'ARMAILLE  
Administrateur de MONTE PASCHI BANQUE SA.  
Administrateur de Etablissements Maurel et Prom SA

Monsieur Marcello D'ETTORE  
Administrateur de MONTE PASCHI BANQUE SA.

Monsieur Gilles GUITTON  
Administrateur de MONTE PASCHI BANQUE SA.  
Administrateur de Mutuelle d'Assurances LA MONDIALE  
Administrateur de SGAM AG2R LM

Il est rappelé que, aux termes de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration de Monte Paschi Banque du 21 juin 2004 a décidé que la présidence du conseil d'administration et la direction générale de la société soient assurées de façon dissociée par deux personnes différentes (en ce qui concerne le président pour la durée de son mandat et concernant le directeur général pour une durée indéterminée).

## 5.5 Informations sur la gouvernance d'entreprise

Conformément à l'article L225-37-4 - Code de commerce, il est indiqué qu'aucune convention n'a été conclue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;

Conformément à l'article L225-37-4 - Code de commerce, il est indiqué qu'il n'existe aucune délégation en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ;

## 6 Information aux institutionnels

Aux termes de la réglementation relative à la "divulgence des informations au marché" dans le cadre des accords internationaux d'exigence prudentielle applicable aux établissements de crédit dits "Bâle III" (Directive 2013/36/UE et Règlement Européen n°575/2013 du 26/06/2013 dit « CRR », tel que modifié par le Règlement Européen n°2019/876 dit « CRR 2 »), transposés en France par ordonnance du 20 février 2014 et arrêtés du 3 novembre 2014, le Groupe Montepaschi publie périodiquement les informations relatives au Pilier 3, sur base consolidée, sur son site Internet à l'adresse suivante :

<https://www.gruppomps.it/investor-relations/archivio/pillar-iii.html>

Par ailleurs, le présent rapport figure sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel>

et est disponible sous format papier en faisant la demande par écrit au Secrétariat général de la banque à l'adresse du siège social.

### 6.1 Informations dans le cadre de la réglementation Art D441-6 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'Article D441-6 du Code de Commerce, nous reportons ci-après la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs, par date d'échéance.

Échéancier de paiement des fournisseurs :

	Factures fournisseurs reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Montant total TTC des factures concernées	0,00 €	35 864,00 €	4 002,00 €	0,00 €	0,00 €	39 866,00 €

	Factures clients reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Montant total TTC des factures concernées	0,00 €	8 777,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 777,00 €

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes qui n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Les dettes échues sont payables dans le délai indiqué ci-dessus.

## 6.2 Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général

Cet arrêté (art. 266) impose d'indiquer les informations quantitatives sur la rémunération d'une part des membres de l'organe exécutif et d'autre part des personnes dont les activités ont une incidence sur le profil de risque de l'entreprise.

### **Personnels dirigeants**

Dirigeants expatriés : la politique de rémunération est définie par la Maison Mère selon les critères définis par les directives du Groupe.

Autres Dirigeants : une prime discrétionnaire peut être attribuée en cohérence avec la charge de responsabilités et selon les mêmes règles que pour l'ensemble du personnel.

Pour l'année 2022 aucune prime n'a été versée. Concernant la rémunération de l'organe exécutif, le nombre de dirigeants étant limité à 2 personnes dont un expatrié salarié de la Maison Mère, l'information ainsi demandée reviendrait à fournir des données individuelles ce qui n'est pas l'objectif de ce règlement.

### **Personnel de la salle des marchés**

Depuis le 1er juillet 2013 Monte Paschi Banque ne dispose plus de salle de marché, mais uniquement d'un front office avec un effectif et son backup, dont la rémunération est soumise aux mêmes règles que celles de l'ensemble du personnel.

### **Personnel des contrôles**

Le Conseil d'administration détermine l'assiette de la rémunération (salaires et indemnités de rôle annuels) du Responsable de l'Inspection/Audit Interne, du Responsable du Département Contrôle Permanent et Conformité et du Risk Manager, après avis du comité d'audit et des risques, sur proposition du Président du conseil d'Administration sur la base des lignes directrices du Groupe et des services compétents de la Maison Mère.

## 6.3 Informations concernant les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public

Le rapport annuel 2022 contenant le rapport de gestion, les comptes sociaux et consolidés, les annexes y afférant ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel> mais également en faisant la demande par courrier au Secrétariat général de Monte Paschi Banque 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS.

## 6.4 La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel

Il n'existe pas de comité spécialisé en matière de rémunération dans notre entreprise. En l'absence de décret, les directives européennes ne traitant pas ce sujet et étant donné la taille de notre établissement, il a été décidé de ne pas instaurer de comité.

Notre politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel y compris les membres de l'organe exécutif. Cette rémunération est fixe (salaire annuel brut) et ne comporte pas de partie variable.

Les rémunérations fixes sont déterminées sur la base du rôle et des responsabilités selon les niveaux de rémunération moyens exprimés par le marché.

Le processus décisionnel en matière de primes discrétionnaires dites au « mérite » à distribuer à l'ensemble du personnel est mis en œuvre selon les directives de la Maison Mère telles que définies dans le rapport « relation sur la rémunération aux sens de l'art. 123-ter du texte unique de la finance », et est soumis, à chaque exercice, à l'approbation de l'Assemblée Générale de Monte Paschi Banque.

Afin d'assurer la cohérence des politiques et des procédures de rémunération dans le Groupe, et en raison de notre taille et des profils professionnels identifiés, il est préconisé de ne pas mettre en œuvre une politique de variables selon les modalités prévues par les normes professionnelles. En effet, ce système incitatif n'existe pas aujourd'hui dans notre entreprise et serait inapproprié et incohérent au vu de la typologie de personnel décrit au paragraphe I de ce rapport car :

- le niveau des rémunérations, et l'enveloppe des primes discrétionnaires ne sont pas significatifs et n'ont pas d'incidence sur le profil de risque de l'entreprise (compte tenu de la taille de l'entreprise, de son organisation interne, de sa nature et de la portée de son activité), le total des primes discrétionnaires ne dépassant pas 0,5% des fonds propres ni 1% de la masse salariale.
- chaque année, notre entreprise s'engage à vérifier la pertinence de sa politique au regard de l'évolution de l'activité et de l'environnement économique et réglementaire.

En raison de la persistance d'un scénario macroéconomique et financier défavorable et des contraintes liées au plan de restructuration du Groupe, il n'y a pas eu d'accord sur une augmentation générale des salaires et aucune prime n'a été distribuée en 2022. Aucune augmentation individuelle n'a été attribuée hormis les révisions au titre de la Garantie Salariale Individuelle prévue par la convention collective de la banque, représentant, pour 2022, 0,14 % de la masse salariale.



## 7 Les perspectives 2023

---

Dans le cadre des engagements pris avec la DG Comp de la Commission Européenne par rapport à la recapitalisation préventive du Groupe Montepaschi par l'État Italien, qui détient actuellement un peu plus de 64% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, un plan pluriannuel envisage pour MPB des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit.

La hausse des taux engagée au second semestre 2022 nous laisse entrevoir des perspectives positives sur les résultats à venir, les premiers mois de l'exercice 2023 s'étant soldés de manière positive.

Dans ce contexte, Monte Paschi Banque poursuivra en 2023 ses efforts de focalisation sur les activités existantes, autour de mesures destinées à impacter de façon transversale ou sectorielle les différentes activités de la banque:

- amélioration de la qualité des services à la clientèle
- attention particulière au risque lié aux crédits
- focus constant sur la récolte de ressources, directes ainsi qu'indirectes
- amélioration du taux d'équipement de la clientèle
- automatisation systématique pour les clients administrateurs de biens et syndics en régime de traitement manuel des opérations
- renforcement des synergies, à l'intérieur de notre établissement tout comme avec la Maison Mère

# ANNEXES

# BILAN CONSOLIDÉ 2022

N.B. : dans les annexes qui suivent, les totaux et variations sont calculés sur une base décimale exacte, il peut donc exister des différences s'ils sont rapportés aux chiffres arrondis au millier d'Euro le plus proche y figurant

En '000' €

ACTIF						PASSIF					
Notes	2022	2021	Variations en valeur	Variation	Notes	2022	2021	Variations en valeur	Variation		
	14 082	319 397	-305 315	-95,59%		-	-		ns		
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.					Caisse, Banques Centrales, C.C.P.						
Créances sur les établissements de crédit	4	658 237	343 350	314 886	91,71%	Dettes envers les établissements de crédit	4	726	63 734	-63 008	-98,86%
Créances sur la clientèle	5 et 6	420 141	470 445	-50 304	-10,69%	Comptes créditeurs de la clientèle	5	1 061 251	1 054 668	6 584	0,62%
Obligations et autres titres à revenu fixe	7	66 513	82 260	-15 747	-19,14%	Dettes représentées par un titre	5	-	0	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	7	13	13	0	0,00%	Autres passifs	9	4 170	3 594	576	16,04%
Parts dans les entreprises liées		1 413	1 243	169	13,61%	Comptes de régularisation	10	11 625	14 989	-3 364	-22,44%
Immobilisations incorporelles	8	3 509	3 527	-18	-0,52%	Provisions	11	3 218	3 209	9	0,28%
Immobilisations corporelles	8	4 315	5 755	-1 439	-25,01%	Fonds pour risques bancaires généraux	12	600	600	-	0,00%
Autres actifs	9	8 763	10 091	-1 328	-13,16%	Dettes subordonnées	12	-	-	-	ns
Comptes de régularisation	10	8 378	9 137	-759	-8,31%	Capital souscrit	12	124 632	124 632	0	0,00%
						Primes d'émission	12	22 350	22 350	-	0,00%
						Réserves	12	48 634	48 634	0	0,00%
						Report à nouveau	12	-91 191	-91 291	100	-0,11%
						Résultat de l'exercice	12	-652	100	-752	-753,35%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 185 364</b>	<b>1 245 219</b>	<b>- 59 856</b>	<b>-4,81%</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 185 364</b>	<b>1 245 219</b>	<b>- 59 856</b>	<b>-4,81%</b>

## Hors-Bilan

Engagements donnés					
* Engagements de financement		8 347	6 806	1 540	22,63%
* Engagements de garantie		124 465	132 377	-7 911	-5,98%
* Engagements sur titres		0	0	0	ns

## Hors-Bilan

Engagements reçus					
* Engagements de financement		355 778	315 261	40 517	12,85%
* Engagements de garantie		73 547	75 321	-1 775	-2,36%
* Engagements sur titres		0	0	0	ns

# COMPTE DE RÉSULTAT 2022 (CONSOLIDÉ)

En milliers d'euros	Notes	2022	2021	Evol. en Mt	Evol. 2022/2021
Intérêts et produits assimilés	13	16 876	16 222	653	4,0%
Intérêts et charges assimilées	13	-2 010	-2 224	-215	-9,6%
<b>Intérêts nets</b>		<b>14 866</b>	<b>13 998</b>	<b>868</b>	<b>6,2%</b>
<b>Revenu des titres à revenu variable</b>		<b>121</b>	<b>127</b>	<b>-6</b>	<b>-4,8%</b>
Commissions (produits)	14	7 749	7 259	490	6,8%
Commissions (charges)	14	-807	-882	-75	-8,5%
<b>Commissions nettes</b>		<b>6 942</b>	<b>6 377</b>	<b>565</b>	<b>8,9%</b>
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		90	76	14	18,0%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			-	0	ns
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers			-	-	ns
<b>Produits nets de opérations financières</b>		<b>90</b>	<b>76</b>	<b>14</b>	<b>18,0%</b>
Autres produits d'exploitation bancaire	15	3 090	4 704	-1 615	-34,3%
Autres charges d'exploitation bancaire		-1 543	-2 551	-1 007	-39,5%
<b>Produits nets de l'exploitation bancaire</b>		<b>1 546</b>	<b>2 153</b>	<b>-607</b>	<b>-28,2%</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>23 565</b>	<b>22 732</b>	<b>833</b>	<b>3,7%</b>
Charges générales d'exploitation	16	-22 254	-24 071	-1 817	-7,5%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorp. et corp.		-1 595	-1 916	-321	-16,8%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>-284</b>	<b>-3 255</b>	<b>2 971</b>	<b>-91,3%</b>
<b>Coût du risque</b>	17	<b>-69</b>	<b>2 816</b>	<b>-2 885</b>	<b>-102,4%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-353</b>	<b>-439</b>	<b>87</b>	<b>-19,7%</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-230	-	230	ns
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>-583</b>	<b>-439</b>	<b>-144</b>	<b>32,7%</b>
Résultat (perte) exceptionnel	18	-70	539	-609	-112,9%
Impôts sur les bénéfices *	19	-	-	-	ns
Dotation (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux		-	-	-	ns
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>-652</b>	<b>100</b>	<b>-752</b>	<b>-753,4%</b>

Le résultat net par action est de -0,080 Euros

# ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

---

## **Faits significatifs**

L'année 2022 a été marquée par le conflit Russo Ukrainien ainsi que par le retour d'une inflation significative. Cependant, au vu de la composition de notre portefeuille clients, l'impact de ces événements a été limité en termes de risque crédit.

La hausse des taux engagée au second semestre 2022 a eu un impact positif sur la partie taux variable de notre portefeuille crédits et nous a permis de profiter pleinement de notre niveau élevé de liquidités.

Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons notre expertise et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne conformément aux « *Commitments* » pris avec la Direction Générale de la concurrence de la Commission européenne (DG Comp) dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient actuellement environ 64% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2022 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Nous continuons donc à travailler au plus près avec nos Clients particuliers, commerçants, PME-PMI, Professions réglementées en particulier les Administrateurs de biens, nos Clients œuvrant sur le secteur immobilier.

Dans ce contexte particulier notre Etablissement a démontré une fois de plus sa résilience due en grande partie à la diversification de sa Clientèle et surtout à la mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs.

L'exercice 2022 se termine ainsi sur une perte de 652 K€. Le dernier trimestre de cet exercice s'est cependant soldé par une nette amélioration de la situation, nous permettant de dégager des bénéfices (1,2 M€ consolidé).

En date du 12 avril 2022, le Tribunal Judiciaire de Paris a débouté le Comité Social et Économique (CSE) de l'intégralité de ses demandes, l'assignation initiée par le Comité Social et Économique (CSE) en juin 2020 avait pour objet une demande de suspension du plan de réduction progressive d'activité envisagé, une demande de mise en place d'un plan de prévention des risques professionnels et d'un plan d'adaptation des salariés à leur poste de travail et de maintien de leur capacité à occuper un emploi et, à titre subsidiaire, une demande de mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE).

Il est à noter que la banque n'a pas donné suite à la demande du CSE de mettre en place un PSE, compte tenu qu'à ce jour aucun départ contraint n'a eu lieu et qu'il n'y a pas d'obligation, par conséquent, d'élaborer un plan d'accompagnement. Monte Paschi Banque a toujours respecté ses obligations légales et si la mise en place d'un PSE s'avérait nécessaire, la Banque se conformerait à la procédure obligatoire. En juin 2022 le Comité Social et Économique (CSE) a fait appel de cette décision, une audience de plaidoirie est fixée en avril 2023.

### **Note 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les comptes consolidés de MONTE PASCHI BANQUE ont été préparés conformément aux principes comptables français applicables aux établissements de crédit. Les comptes consolidés regroupent les comptes de la MONTE PASCHI BANQUE (MPB) et de ses principales filiales et participations. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Monte Paschi Banque ». Ils sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) 2020-01.

Les comptes consolidés de MPB sont par ailleurs intégrés globalement, après reclassification International Accounting Standards / International Financial Reporting Standards (IAS/IFRS), dans ceux de Banca Monte dei Paschi di Siena.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

#### **1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :**

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

#### **1.2) Changement de méthode comptable**

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2022.

#### **1.3) Opérations libellées en devises :**

Conformément au règlement ANC 2020-01 les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat

de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement ANC 2020-01, les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

#### 1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

#### 1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement ANC 2020-01, la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2022, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement ANC 2020-01, sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

#### d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

#### 1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

#### 1.7) Impôt sur les sociétés et impôts différés :

##### - Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur.

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus. MONTE PASCHI BANQUE et MONTE PASCHI CONSEIL (France) bénéficient de l'intégration fiscale.

##### - Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se

retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation.

Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables attendus.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique impôts sur les bénéfices du compte de résultat consolidé.

Depuis l'exercice 2014, la Banque a décidé de ne plus activer l'impôt différé.

### 1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains
- B : clients sensibles, forborne et douteux
- C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

#### 1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

#### 1.10) Accord de participation des salariés :

Monte Paschi Banque a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe Monte Paschi Banque aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2022 la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

#### 1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

#### 1.12) Passifs sociaux :

##### a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la provision enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2022, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5% ;
- taux d'actualisation 1,33% ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (4,28% de 16 à 30 ans, 6,67% de 30 à 50 ans et 1,74 % de 50 à 75 ans).

La provision s'élève à 2 100 420,26 € au 31 décembre 2022 pour la banque. Ces évaluations sont totalement provisionnées. Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

##### b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus pour les salariés présents dans l'entreprise avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour les salariés embauchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, seule l'ancienneté dans l'entreprise sera prise en compte pour le versement de la gratification. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite. La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 427 538,96€ au 31 décembre 2022 pour la banque.

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la Caisse Retraite Personnel De Banques AFB (CRPB) a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2022 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2021 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2022.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un dispositif mis en place à compter du 1er janvier 2015.

Ce dispositif est rattaché au salarié et non à l'entreprise. Les droits restent acquis même en cas de changement d'employeur. Il est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le CPF est alimenté automatiquement avant la fin du mois de juin qui suit l'année travaillée, à hauteur de 500 € par année de travail jusqu'à atteindre 5 000 € maximum.

Le montant inscrit sur le CPF n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés : Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

**Note 2 - PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :**

Les sociétés contrôlées par MPB sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

Préalablement à leur inclusion dans les comptes consolidés, les comptes sociaux des sociétés consolidées sont, le cas échéant, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables du Groupe. Toutes les opérations significatives réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les principes et méthodes comptables appliqués par les sociétés consolidées sont homogènes avec ceux imposés à la société Mère par le règlement de l'ANC (2014-07).

**Note 3 – SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES :**

en EUR	Capital	Capitaux propres (hors résultat)	Quote-part du capital détenu	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
<b>Monte Paschi Conseil (France) SAS</b> 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	326 240	212 811	100,00%	0	564 884	-160 913	0
<b>SCI Immobilière Victor Hugo</b> 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	152	152	99,00%	150	157 500	121 243	0

**Note 4 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :**

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2021 et 2022, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante.

CREANCES (EUR.000)					2022	2021	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	85 499	0	0	0	85 499	320 019	-73,28%
PRETS JJ	558 400	0	0	0	558 400	0	n.s
PRETS TERME	200	558	12 695	0	13 453	21 933	-38,66%
PRETS FINANCIERS	0	0	175	0	175	436	-59,91%
CREANCES RATTACHEES	710	0	0	0	710	962	-26,23%
<b>TOTAL</b>	<b>644 809</b>	<b>558</b>	<b>12 870</b>	<b>0</b>	<b>658 237</b>	<b>343 350</b>	<b>91,71%</b>

DETTES (EUR.000)					2022	2021	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	726	0	0	0	726	1 734	-58,14%
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME	0	0	0	0	0	62 000	-100,00%
DETTES RATTACHEES	0	0	0	0	0	0	n.s.
<b>TOTAL</b>	<b>726</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>726</b>	<b>63 734</b>	<b>-98,86%</b>

La réduction des comptes à vue est le résultat d'une différente allocation de notre trésorerie entre 2021 et 2022. En 2022, une partie plus importante de notre trésorerie a été placée après de la Banque de France pour profiter des taux servis au jour le jour sur les 4 derniers mois de l'exercice.

Parmi les emprunts à terme, la participation de la banque au programme TLTRO pour un montant de 62 M€ a été intégralement remboursée en juin 2022.

**Note 5 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE ET REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE :**

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2022 était la suivante :

(EUR.000)	2022	2021		2022	2021
<b>CREANCES</b>			<b>DETTES</b>		
Créances commerciales	7 798	8 648	comptes sur livrets	123 158	119 747
Prets clientèle financière	396	437	autres cptes épargne reglementés	4 508	4 853
Autres crédits	385 060	439 011	C/C créditeurs	889 380	871 265
C/C débiteurs	26 888	22 349	comptes à terme	44 143	58 668
Affacturage			emprunts clientèle financière	-	-
			bons de caisse	-	-
			certificats de dépôts	-	-
			autres sommes dues	63	135
	<b>420 141</b>	<b>470 445</b>		<b>1 061 251</b>	<b>1 054 668</b>

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leurs durées. A la fin des exercices 2021 et 2022, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2022	2021		2022	2021
<b>CREANCES</b>			<b>DETTES</b>		
Moins de 3 mois	76 167	86 669	Moins de 3 mois	1 020 529	1 003 065
De 3 mois à 1 an	68 376	57 387	De 3 mois à 1 an	19 196	10 981
De 1 à 5 ans	187 372	223 088	De 1 à 5 ans	20 136	38 974
Plus de 5 ans	86 480	101 911	Plus de 5 ans	104	123
Créances rattachées	1 746	1 392	Dettes rattachées	1 287	1 526
	<b>420 141</b>	<b>470 445</b>		<b>1 061 251</b>	<b>1 054 668</b>

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

(EUR.000)	2022	2021		2022	2021
<b>CREANCES</b>			<b>DETTES</b>		
Intérêts échus	283	163	Intérêts échus	5	0
Intérêts courus	1 464	1 229	Intérêts courus	1 282	1 525
	<b>1 746</b>	<b>1 392</b>		<b>1 287</b>	<b>1 526</b>

## **Note 6 - RISQUES SUR CREDITS A LA CLIENTELE :**

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

<b>K€</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Variation</b>
Engagements globaux bruts	471 442	522 282	-9,73%
Engagements sains	373 777	398 829	-6,28%
Engagements restructurés	29 129	39 299	-25,88%
Engagements douteux	68 538	84 155	-18,56%
Engagements douteux compromis	1	2	-55,15%
Dépréciations	51 303	51 838	-1,03%
Engagements nets	420 139	470 445	-10,69%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	75%	62%	21,52%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	14,54%	16,11%	-9,78%
<b>Dépréciations (K€)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Variation</b>
solde au 1er janvier	51 838	57 776	-10,28%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	-553	-5 105	-89,43%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	17	-834	-102,09%
Dotations et reprises liées à la décote	0	0	0,00%
Solde au 31 décembre	51 303	51 838	-1,01%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2022 entraîne une reprise de provision nette de 17 K€.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Notre établissement a mis en place les règles de gestion de demande de restructuration conformément aux recommandations de l'Autorité bancaire européenne (EBA). Dans ce contexte l'augmentation significative des engagements restructurés est liée en grande partie aux modifications sur les crédits demandés par notre clientèle pour faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

**Note 7 – PORTEFEUILLE TITRES :**

Au 31 Décembre 2022, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

	(EUR.000)	2022	2021	Variation
Titres d'investissement		65 724	81 402	-19,26%
dont douteux		0	0	
Titres de placement		13	13	0,00%
Titres de transaction		0	0	
Autres titres		0	0	
Créances rattachées		789	858	-8,09%
<b>TOTAL</b>		<b>66 526</b>	<b>82 273</b>	<b>-19,14%</b>
Dépréciations		-1	-1	0,00%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux		0	0	
<b>MONTANT NET</b>		<b>66 525</b>	<b>82 272</b>	<b>-19,14%</b>
Titres du secteur public		30 343	45 762	-33,69%
Titres du secteur privé		35 380	35 640	-0,73%
Créances rattachées		789	858	-8,09%
<b>TOTAL</b>		<b>66 512</b>	<b>82 260</b>	<b>-19,14%</b>
Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :				
	(EUR.000)	2022	2021	0,05%
Moins de 3 mois		0	0	
De 3 mois à 1 an		0	0	
De 1 an à 5 ans		65 724	81 402	-19,26%
Plus de 5 ans		0	0	
<b>TOTAL</b>		<b>65 724</b>	<b>81 402</b>	<b>-19,26%</b>

**Titres cotés** **65 724** **81 402**

Le portefeuille de titres pour compte propre est en diminution par rapport à l'exercice précédent : il passe de 80 M€ de nominal en 2021 à 65 M€ en 2022.

Au 31 Décembre 2022, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 64 M€.

Le montant net des décotes (-)/surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 724 K€.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2022, les valeurs mises en garantie représentaient une valeur après décote d'environ 27 M€. En contrepartie, la banque bénéficie d'une ligne de refinancement du même montant, non utilisée au 31/12/2022.

**Note 8 – IMMOBILISATIONS :**

(EUR.000)	2021	Augmentation	Diminution	2022	Variation
Terrains et constructions	3 618	0	0	3 618	0,00%
Immobilisations incorporelles	3 079	0	0	3 079	0,00%
Matériel de transport	0	0	0	0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	5 030	14	131	4 913	-2,32%
Agencements, installations	20 302	25	1 417	18 910	-6,86%
Œuvres d'Arts	324	0	0	324	0,00%
Immobilisations en cours	450	708	450	708	57,24%
Logiciels	14 970	71	0	15 042	0,48%
<b>Valeur brute</b>	<b>47 773</b>	<b>818</b>	<b>1 998</b>	<b>46 594</b>	<b>-2,47%</b>
<b>Amortissements</b>					
Constructions	-1 664	-70	25	-1 759	5,69%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-4 921	-49	-128	-4 842	-1,61%
Agencements, installations	-17 048	-1 147	-1 189	-17 005	-0,25%
Logiciels	-14 536	-305	0	-14 841	2,10%
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>-38 170</b>	<b>-1 570</b>	<b>-1 293</b>	<b>-38 447</b>	<b>0,73%</b>
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-327	0	0	-327	n.s.
<b>Valeur nette</b>	<b>9 277</b>	<b>-752</b>	<b>705</b>	<b>7 820</b>	<b>-15,71%</b>

Aucun évènement significatif n'est à signaler en termes de valeur brute ou amortissements.

**Note 9 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :**

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2022	2021	Variation
Dépôts de garantie versés	1 665	1 561	6,65%
T.V.A.	994	1 058	-6,13%
Créances d'impôt exigible	35	668	-94,69%
Stocks d'immeubles	7 360	7 841	-6,13%
- Provision sur stocks d'immeubles	(1 995)	(2 035)	-1,98%
Divers	704	999	-29,47%
<b>TOTAL</b>	<b>8 763</b>	<b>10 091</b>	<b>-13,16%</b>
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	2022	2021	Variation
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	21	17	24,08%
T.V.A.	137	69	99,93%
Personnel et organismes sociaux	1 453	1 407	3,26%
Comptes passage assurances	2	2	-1,92%
Dettes sur l'Etat	-	-	-
Divers	2 557	2 099	21,82%
<b>TOTAL</b>	<b>4 170</b>	<b>3 594</b>	<b>16,04%</b>

Au 31 décembre 2022, Monte Paschi Banque est propriétaire d'un bien immobilier situé à Menton (06).

Monte Paschi Conseil est toujours propriétaire d'un appartement à Beaulieu et de quatre appartements à Beausoleil (06), également destinés prioritairement à la vente. Au cours de l'année 2022 un appartement ainsi que sept emplacements de parking ont été vendus. À la suite des ventes réalisées le stock inscrit au bilan a été diminué en conséquence.

**Note 10 - COMPTES DE REGULARISATION :**

(EUR. 000)	2022	2021	Variation
<b>ACTIF</b>			
Produits à recevoir	2 054	2 003	2,53%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	362	297	21,87%
Comptes de recouvrement	-	-	0,00%
Impôts différés	-	-	
Autres comptes débiteurs	5 962	6 837	-12,80%
<b>TOTAL</b>	<b>8 378</b>	<b>9 137</b>	<b>-8,31%</b>
<b>PASSIF</b>			
Charges à payer	1 777	2 003	-11,28%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 176	1 316	-10,64%
Comptes de recouvrement	1 496	8 626	-82,66%
Autres comptes créditeurs	7 176	3 044	135,75%
<b>TOTAL</b>	<b>11 625</b>	<b>14 989</b>	<b>-22,44%</b>

**Note 11 – PROVISIONS :**

(EUR.000)	2021	dotations	reprises	utilisations	2022
Provisions	42	559	0	0	601
Provisions risques opérationnels	264	0	174	0	90
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	2 902	0	375	0	2 527
<b>TOTAL</b>	<b>3 209</b>	<b>559</b>	<b>549</b>	<b>0</b>	<b>3 218</b>

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

**Note 12a – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :**

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2021	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2022	Variations
Capital social	124 632	0			124 632	0,00%
Prime d'émission	22 350	0			22 350	0,00%
Réserves consolidées	-42 658	0	100		-42 558	-0,23%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	100		-100	-652	-652	-752,00%
	<b>104 423</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-652</b>	<b>103 772</b>	<b>-0,62%</b>

La variation des capitaux propres entre 2021 et 2022 est liée exclusivement à l'affectation du résultat de l'exercice 2022. Le capital social est composé de 8.177.970 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

### FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

### Note 12b – ENGAGEMENTS DE GARANTIES :

(EUR. 000)	2022	2021	Variations
<b>Engagements des Garanties données</b>	<b>124 465</b>	<b>132 377</b>	<b>-5,98%</b>
Garanties d'ordre d'établissements de crédits	626	816	-23,29%
Cautions Immobilières	0	0	n.a
Cautions administratives et fiscales	2 442	2 688	-9,15%
Garanties financières	106 106	110 937	-4,68%
Autres garanties d'ordres de la clientèle	13 677	15 055	-9,15%
Engagements douteux	1 614	2 518	-35,36%
<b>Engagements de Garanties reçues</b>	<b>73 547</b>	<b>75 321</b>	<b>-2,36%</b>
Autres engagements de garanties reçues	73 547	75 321	-2,36%

Dans le hors bilan figurent aussi des Engagements de garanties qui ne sont pas repris dans les états financiers du bilan. Le tableau ci-dessous reporte les postes les plus significatifs.

(EUR.000)	2022	2021	Variation
Dailly reçus en garantie	1 557	1 513	2,88%
Autres engagement reçus clientèle	3 868	3 855	0,34%
Garanties reçues de compagnies d'assurance	10 716	13 220	-18,94%
Garantie reçues financier	3 996	3 716	7,54%
Autres garanties reçues clientèle	418	418	0,08%

**Note 13 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES :**

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 796	1 090	68	133	3 728	563	562,40%
Sur opérations avec la clientèle	11 514	13 497	1 216	1 330	10 298	17 147	-39,95%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	725	761	-725	-893	-18,86%
Autres intérêts et produits assimilés	1 566	1 635	0	0	1 566	2 277	ns
<b>Total</b>	<b>16 876</b>	<b>16 222</b>	<b>2 010</b>	<b>2 224</b>	<b>14 867</b>	<b>19 095</b>	<b>-22,14%</b>

Dans le cadre du soutien de l'activité de la clientèle notre banque a accordé un certain nombre de reports d'échéance sur les prêts en cours de la part de notre clientèle.

De manière générale, les intérêts reportés ont été payés par le client lors de la reprise du plan d'amortissement à la fin de la période du report. Pour certain crédit dont le montant des intérêts reportés était supérieur à l'échéance avant la mise en place du report, les intérêts reportés sont « lissé » sur les échéances suivantes jusqu'à la couverture intégrale des intérêts reportés. Cela afin de ne pas surcharger la trésorerie en cohérence avec la nature du dispositif de report mis en place par les autorités.

**Note 14 – COMMISSIONS**

COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)	2022	2021	variation
Clientèle	6 335	4 896	29,39%
Opérations sur titres	549	635	-13,51%
Opérations de hors-bilan	865	1 727	-49,92%
<b>TOTAL</b>	<b>7 749</b>	<b>7 259</b>	<b>6,75%</b>
<b>COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)</b>			
Etablissements de crédit	99	99	-0,32%
Clientèle	686	745	-7,88%
Opérations sur titres	22	37	-40,03%
<b>TOTAL</b>	<b>807</b>	<b>882</b>	<b>-8,48%</b>
<b>COMMISSIONS NETTES</b>	<b>6 942</b>	<b>6 377</b>	<b>8,85%</b>

En application du règlement de l'ANC (2014-07), la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1er janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versés aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 663 K€ (contre 993 K€ en 2021).

**Note 15 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

(EUR. 000)	2022	2021
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 543</b>	<b>2 551</b>
Opérations sur titres	158	162
Cotisations Fonds de garanties	343	208
Autres charges exploitations bancaires	1 042	2 180
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>3 090</b>	<b>4 694</b>
Représentation fiscale	62	135
Gestion Comptes / Autorisations	777	768
Assurances	823	807
Banque à distance	334	371
Moyens Paiement	420	498
Autres Commissions diverses	673	2 116
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
<b>Autres exploitation bancaire (nets)</b>	<b>1 546</b>	<b>2 143</b>

**Note 16 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :**

(EUR. 000)	2022	2021
Salaires	7 077	7 549
Charges sociales	2 902	3 020
Dotations nettes risques personnel	-	(200)
IDR et médailles du travail	(375)	197
Impôts sur rémunérations	869	942
Impôts et taxes	250	296
Services extérieurs et autres frais administratifs	11 531	12 258
<b>TOTAL</b>	<b>22 254</b>	<b>24 061</b>

Conformément à la politique de maîtrise des risques mise en place depuis 2017, qui a porté à la renégociation de plusieurs contrats avec les fournisseurs et à l'optimisation des services externes, les autres frais administratifs enregistrent une ultérieure réduction entre 2021 et 2022.

**Note 17 – COÛT DU RISQUE :**

	2022	2021
Dotations aux dépréciations	-1 310	-1 530
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-54	-14
Dotations aux dépréciations liées à la décote	0	-847
Dotations aux provisions dépréciations passifs	0	0
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	0	0
Reprises de dépréciations	1 504	7 991
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-231	-2 524
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-192	-570
Récupérations sur créances amorties	214	71
Reprises de provisions dépréciations passifs	0	0
Reprise de provisions stocks Immeubles	0	238
<b>TOTAL</b>	<b>-69</b>	<b>2 816</b>

En 2022 la Banque enregistre un coût du risque négatif de 0,07 M€. Ce résultat est le net des récupérations qui ont été enregistrées sur l'année et des dotations constituées pour prendre en comptes l'évolution défavorable sur certain dossier non performing.

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 350 K€ pour 2022 et 491 K€ pour 2021 en application du règlement de l'ANC (2014-07).

**Note 18 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :**

(EUR. 000)	2022	2021
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles d'exploitation	276	297
Charges exceptionnelles	74	144
<b>TOTAL</b>	<b>350</b>	<b>442</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels d'exploitation	110	315
Produits exceptionnels	171	665
<b>TOTAL</b>	<b>281</b>	<b>980</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(70)</b>	<b>539</b>

Au sein des charges et produit exceptionnels de 2022 figurent principalement les règlements aux fournisseurs pour prestations et services 2021.

**Note 19 - IMPÔT SUR LES SOCIETES :**

Au titre de l'exercice 2022, la charge nette de l'impôt sur les sociétés est nulle.

**Note 20 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :**

(EUR.000)	2022	2021
<b>Euro à recevoir contre devises à livrer</b>	<b>2 959</b>	<b>223</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	2 959	223
<b>Devises à recevoir contre euro à livrer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
<b>Devises à recevoir contre devises à livrer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
<b>Devises à livrer contre devises à recevoir</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

**Note 21 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :**

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2022 comme suit :

POSITIONS					Total 2022	Total 2021	Juste valeur 2022
(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans			
<b>SWAPS DE TAUX</b>							
Emprunteur taux fixe		0	1 000	0	1 000	2 168	-4
Emprunteur taux variable			0	0	0	0	0
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>2 168</b>	<b>-4</b>

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro-couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro-couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

**Note 22 - CONSTITUTION DU RESULTAT CONSOLIDE :**

	2022	2021
Résultat social de MONTE PASCHI BANQUE SA	-491 K €	57 K €
Résultat social de MONTE PASCHI CONSEIL (FRANCE) SAS	-161 K €	43 K €
Neutralisation provisions intra-groupe	0 K €	0 K €
Dividendes versés par MPC à MPB	0 K €	0 K €
Impôts différés	0 K €	0 K €
	<b>-652 K €</b>	<b>100 K €</b>

\* Opérations intragroupe retraitées en consolidation

**Note 23 – RATIOS REGLEMENTAIRES :**

La banque respecte au 31 décembre 2022 l'ensemble des ratios prudentiels.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie qui n'a pas été utilisée depuis 2017.

Au niveau du risque de liquidité la banque affiche un Ratio de liquidité à court terme - LCR (960%) et un Net Stable Funding Ratio - NSFR (228%) largement supérieurs au minimum requis.

**Note 24 – EFFECTIF :**

L'effectif moyen en 2022 se ventile de la façon suivante :

Cadres Hors Classe :	<b>2</b>
Cadres :	<b>78</b>
Employés :	<b>71</b>

**Note 25 – HONORAIRES DES CAC :**

Les honoraires des commissaires aux comptes de compétence 2022, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés, sont décomposés de la façon suivante :

<b>Cabinets</b>	<b>Missions d'Audit</b>	<b>Services autres que la certification des comptes</b>
PriceWatersHouseCoopers	130,19	7,50
Cailliau Dedouit et Associés	60,59	7,50

*(Montants HT en milliers d'euros)*

**Note 26 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :**

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 15 avril 2020 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de montant de la rémunération et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 30 avril 2020 a décidé de fixer le montant le montant de la rémunération pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

**Note 27 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES**

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est fait obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2022.

# INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS AU 31.12.2021

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Les tableaux ci-après, en application de l'article précité, mentionnent les informations requises.

## - Périmètre de consolidation

Nom implantation	Nature d'activité	Localisation géographique
Monte Paschi Banque	Banque	France
Monte Paschi Conseil	Intermédiation immobilière	France
SCI Victor Hugo	Immobilier d'exploitation	France

## - Détail par pays\*

	France
Produit net bancaire	23 565
Effectifs, en équivalent temps plein	145
Bénéfice ou perte avant impôt	-652
Montant des impôts sur les bénéfices	-
<i>dont impôts différés</i>	-
Subventions publiques reçues	-

\*Données en milliers d'euros



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

---

**MONTE PASCHI BANQUE S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex  
S.A.S. au capital de € 2.510.460  
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Cailliau Dedouit et Associés**  
19 Rue Clément Marot  
75008 PARIS

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie régionale de  
Paris

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale  
MONTE PASCHI BANQUE S.A.  
11 boulevard de la Madeleine  
75001 PARIS

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Risque de crédit afférent à la clientèle « entreprises »**

Risque identifié	Notre réponse
<p><i>Dans le cadre de ses activités de financement, la société Monte Paschi Banque S.A. est exposée au risque de crédit, principalement sur la clientèle « entreprises ».</i></p> <p><i>Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit basé sur la répartition de celles-ci en trois grandes rubriques : les clients sains, les clients sensibles forborne et douteux, et les clients contentieux.</i></p> <p><i>Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses</i></p> <p><i>Au 31 décembre 2022, les dépréciations individuelles s'élèvent à 51,3 M€ comme présenté dans la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.</i></p> <p><i>La place donnée au jugement de la direction dans l'estimation des dépréciations sur créances douteuses se caractérise par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ <i>l'attribution de notes internes, qui déclenchent ou non le déclassement des encours ;</i></li> <li>➢ <i>le calcul de la dépréciation des encours déclassés.</i></li> </ul> <p><i>Compte tenu du fait que ce jugement est susceptible d'avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l'audit.</i></p> <p><b>Vérifications spécifiques</b></p>	<p><i>Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l'attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes.</i></p> <p><i>Nous avons :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ <i>Examiné le classement des encours entre encours sains et douteux /contentieux et, avec l'appui de nos experts en systèmes d'information, effectué des tests sur les contrôles et processus automatiques que nous avons jugés pertinents ;</i></li> <li>➢ <i>Analysé l'évolution dans le temps des encours douteux et contentieux et de leurs taux de couverture par des provisions ;</i></li> <li>➢ <i>Pris connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ;</i></li> <li>➢ <i>Examiné un échantillon de dossiers de crédits sains et dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit retenue, mais aussi la qualité des garanties réelles sur les dossiers de crédits douteux et contentieux et la cohérence des dépréciations comptabilisées le cas échéant ;</i></li> <li>➢ <i>Le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.</i></li> </ul> <p><i>Nous avons également vérifié les informations présentées au niveau des annexes aux comptes annuels et consolidés.</i></p>

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### *Désignation des commissaires aux comptes*

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. par votre assemblée générale du 15 avril 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la Troisième année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 28 mars 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cailliau Dedouit et Associés

*Laurent Tavernier*

Laurent Tavernier

 *Laurent Brun*

Laurent Brun

# BILAN SOCIAL 2022

N.B. : dans les annexes qui suivent, les totaux et variations sont calculés sur une base décimale exacte, il peut donc exister des différences s'ils sont rapportés aux chiffres arrondis au millier d'Euro le plus proche y figurant

En milliers d'euros

ACTIF	2022	2021	Variations en valeur	Variation	PASSIF	2022	2021	Variations en valeur	Variation
Caisse, Banques Centrales	14 082	319 397	-305 315	-95,59%	Caisse, Banques Centrales	-	-	0	0,00%
Créances sur les établissements de crédit	658 237	343 350	314 886	91,71%	Dettes envers les établissements de crédit	726	63 734	-63 008	-98,86%
Créances sur la clientèle	423 063	473 721	-50 658	-10,69%	Comptes créditeurs de la clientèle	1 061 251	1 054 668	6 584	0,62%
Obligations et autres titres à revenu fixe	66 513	82 260	-15 747	-19,14%	Dettes représentées par un titre	-	-	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	13	13	0	0,00%	Autres passifs	4 151	3 594	557	15,50%
Parts dans les entreprises liées	2 001	1 853	148	8,00%	Comptes de régularisation	11 616	14 988	-3 371	-22,49%
Immobilisations incorporelles	3 509	3 527	-18	-0,52%	Provisions	3 218	3 209	9	0,28%
Immobilisations corporelles	3 800	5 226	-1 427	-27,30%	Fonds pour risques bancaires généraux	600	600	0	0,00%
Autres actifs	5 790	6 616	-826	-12,48%	Dettes subordonnées	-	-	0	
Comptes de régularisation	8 457	9 222	-765	-8,30%	Capital souscrit	124 632	124 632	0	0,00%
					Primes d'émission	22 350	22 350	0	0,00%
					Réserves	48 484	48 484	-	0,00%
					Report à nouveau	-91 074	-91 131	57	-0,06%
					Résultat de l'exercice	-491	57	-549	-959,54%
								-	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 185 464</b>	<b>1 245 185</b>	<b>- 59 721</b>	<b>-4,80%</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 185 464</b>	<b>1 245 185</b>	<b>- 59 721</b>	<b>-4,80%</b>
<b>Hors-Bilan</b>					<b>Hors-Bilan</b>				
<b>Engagements donnés</b>					<b>Engagements reçus</b>				
* Engagements de financement	8 347	6 806	1 540	22,63%	* Engagements de financement	355 778	315 261	40 517	12,85%
* Engagements de garantie	124 575	132 487	-7 911	-5,97%	* Engagements de garantie	73 547	75 321	-1 775	-2,36%
* Engagements sur titres		0	0	ns	* Engagements sur titres		0	0	ns

# COMPTE DE RÉSULTAT 2022 (SOCIAL)

En milliers d'euros	2022	2021	Var en valeur	Evol.
Intérêts et produits assimilés	16 937	16 284	653	4,0%
Intérêts et charges assimilées	-2 010	-2 224	215	-9,6%
Revenu des titres à revenu variable	136	139	-3	-2,1%
Commissions (produits)	7 749	7 259	490	6,8%
Commissions (charges)	-807	-882	75	-8,5%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	90	76	14	18,0%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0	0	0	#DIV/0!
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers	0	0	0	ns
Autres produits d'exploitation bancaire	2 705	2 873	-168	-5,9%
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 059	-926	-133	14,4%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>23 740</b>	<b>22 598</b>	<b>1 141</b>	<b>5,1%</b>
Charges générales d'exploitation	-22 337	-24 114	1 777	-7,4%
Dotations aux amort., dépréciations et provisions sur immob. Incorp. et corporelles	-1 570	-1 882	312	-16,6%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>-168</b>	<b>-3 398</b>	<b>3 230</b>	<b>-95,1%</b>
Coût du risque	-14	2 836	2 849	-100,5%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-182</b>	<b>-562</b>	<b>380</b>	<b>-67,7%</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-230	0	-230	ns
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-412</b>	<b>-562</b>	<b>150</b>	<b>-26,8%</b>
Résultat exceptionnel	-80	619	-699	-112,9%
Impôts sur les bénéfices			0	ns
(Dotation) reprise des fonds pour risques bancaires généraux			0	ns
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-491</b>	<b>57</b>	<b>-549</b>	<b>-959,5%</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

---

## **Faits significatifs**

L'année 2022 a été marquée par le conflit Russo Ukrainien ainsi que par le retour d'une inflation significative. Cependant, au vu de la composition de notre portefeuille clients, l'impact de ces événements a été limité en termes de risque crédit.

La hausse des taux engagée au second semestre 2022 a eu un impact positif sur la partie taux variable de notre portefeuille crédits et nous a permis de profiter pleinement de notre niveau élevé de liquidités.

Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons notre expertise et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

Le Groupe Montepaschi met en œuvre un plan de restructuration approuvé par la Commission Européenne conformément aux « *Commitments* » pris avec la Direction Générale de la concurrence de la Commission européenne (DG Comp) dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient environ 64% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2022 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Nous continuons donc à travailler au plus près avec nos Clients particuliers, commerçants, PME-PMI, Professions réglementées en particulier les Administrateurs de biens, nos Clients œuvrant sur le secteur immobilier.

Dans ce contexte particulier notre Etablissement a démontré une fois de plus sa résilience due en grande partie à la diversification de sa Clientèle et surtout à la mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs.

L'exercice 2022 se termine ainsi sur une perte de 491 K€. Le dernier trimestre de cet exercice s'est cependant soldé par une nette amélioration de la situation, nous permettant de dégager des bénéfices (1,4 M€ social).

En date du 12 avril 2022, le Tribunal Judiciaire de Paris a débouté le Comité Social et Économique (CSE) de l'intégralité de ses demandes, l'assignation initiée par le Comité Social et Économique (CSE) en juin 2020 avait pour objet une demande de suspension du plan de réduction progressive d'activité envisagé, une demande de mise en place d'un plan de prévention des risques professionnels et d'un plan d'adaptation des salariés à leur poste de travail et de maintien de leur capacité à occuper un emploi et, à titre subsidiaire, une demande de mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE).

Il est à noter que la banque n'a pas donné suite à la demande du CSE de mettre en place un PSE, compte tenu qu'à ce jour aucun départ contraint n'a eu lieu et qu'il n'y a pas d'obligation, par conséquent, d'élaborer un plan d'accompagnement. Monte Paschi Banque a toujours respecté ses obligations légales et si la mise en place d'un PSE s'avérait nécessaire, la Banque se conformerait à la procédure obligatoire. En juin 2022 le Comité Social et Économique (CSE) a fait appel de cette décision, une audience de plaidoirie est fixée en avril 2023.

## **Note 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les comptes sociaux de Monte Paschi Banque S. A. sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

### **1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :**

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### **1.2) Changement de méthode comptable**

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2022.

### **1.3) Opérations libellées en devises :**

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement de l'ANC (2014-07), les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

#### 1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

#### 1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

##### a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres

de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2022, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

#### *b - Titres de placement :*

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

#### *c - Titres d'investissement :*

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

#### *d - Titres de participation :*

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

### 1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

### 1.7) Impôt sur les sociétés :

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus.

### 1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains
- B : clients sensibles, forborne et douteux
- C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque

diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

#### 1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

#### 1.10) Accord de participation des salariés :

Monte Paschi Banque a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe Monte Paschi Banque aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2022 la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

#### 1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

#### 1.12) Passifs sociaux

Les avantages relatifs aux engagements sociaux versés au personnel sont comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-R-02 de l'Autorité des Normes comptables.

##### a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la provision enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2022, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5% ;
- taux d'actualisation 1,33%;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (4,28% de 16 à 30 ans, 6,67% de 30 à 50 ans et 1,74 % de 50 à 75 ans).

La provision s'élève à 2 100 420,26 € au 31 décembre 2022 pour la banque. Ces évaluations sont totalement provisionnées. Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

#### b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus pour les salariés présents dans l'entreprise avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour les salariés embauchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, seule l'ancienneté dans l'entreprise sera prise en compte pour le versement de la gratification. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite.

La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 427 538,96€ au 31 décembre 2022 pour la banque.

#### c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la Caisse Retraite Personnel De Banques AFB (CRPB) a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2022 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2021 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2022.

### 1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un dispositif mis en place à compter du 1er janvier 2015.

Ce dispositif est rattaché au salarié et non à l'entreprise. Les droits restent acquis même en cas de changement d'employeur. Il est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le CPF est alimenté automatiquement avant la fin du mois de juin qui suit l'année travaillée, à hauteur de 500 € par année de travail jusqu'à atteindre 5 000 € maximum.

Le montant inscrit sur le CPF n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

### 1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

### **Note 2 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :**

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2021 et 2022, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir était la suivante :

CREANCES (EUR.000)					2022	2021	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	85 499	0	0	0	85 499	320 019	-73,28%
PRETS JJ	558 400	0	0	0	558 400	0	n.a.
PRETS TERME	200	558	12 695	0	13 453	21 933	-38,66%
PRETS FINANCIERS	0	0	175	0	175	436	-59,91%
CREANCES RATTACHEES	710	0	0	0	710	962	-26,23%
<b>TOTAL</b>	<b>644 809</b>	<b>558</b>	<b>12 870</b>	<b>0</b>	<b>658 237</b>	<b>343 350</b>	<b>91,71%</b>

DETTES (EUR.000)					2022	2021	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	726	0	0	0	726	1 734	-58,14%
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME	0	0	0	0	0	62 000	-100,00%
DETTES RATTACHEES	0	0	0	0	0	0	n.s.
<b>TOTAL</b>	<b>726</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>726</b>	<b>63 734</b>	<b>-98,86%</b>

La réduction des comptes à vue est le résultat d'une différente allocation de notre trésorerie entre 2021 et 2022. En 2022, une partie plus importante de notre trésorerie a été placée après de la Banque de France pour profiter des taux servis au jour le jour sur les 4 derniers mois de l'exercice.

Parmi les emprunts à terme, la participation de la banque au programme TLTRO pour un montant de 62 M€ a été intégralement remboursée en juin 2022.

### **Note 3 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE ET REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE :**

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2022 était la suivante :

(EUR.000)	2022	2021		2022	2021
<b>CREANCES</b>			<b>DETTE</b>		
Créances commerciales	7 798	8 648	comptes sur livrets	123 158	119 747
Prets clientèle financière	396	437	autres cptes épargne réglementés	4 508	4 853
Autres crédits	387 981	442 287	C/C créditeurs	889 380	871 265
C/C débiteurs	26 888	22 349	comptes à terme	44 143	58 668
Affacturation			emprunts clientèle financière	-	-
			bons de caisse	-	-
			certificats de dépôts	-	-
			autres sommes dues	63	135
	<b>423 063</b>	<b>473 721</b>		<b>1 061 251</b>	<b>1 054 668</b>

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leurs durées.

A la fin des exercices 2021 et 2022, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2022	2021		2022	2021
<b>CREANCES</b>			<b>DETTE</b>		
Moins de 3 mois	76 968	87 304	Moins de 3 mois	1 020 529	1 003 065
De 3 mois à 1 an	70 497	60 027	De 3 mois à 1 an	19 196	10 981
De 1 à 5 ans	187 372	223 088	De 1 à 5 ans	20 136	38 974
Plus de 5 ans	86 480	101 911	Plus de 5 ans	104	123
Créances rattachées	1 746	1 392	Dettes rattachées	1 287	1 526
	<b>423 063</b>	<b>473 721</b>		<b>1 061 251</b>	<b>1 054 668</b>

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

#### **Note 4 - RISQUES SUR CRÉDITS A LA CLIENTELE :**

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

<b>K€</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Variation</b>
Engagements globaux bruts	474 364	525 558	-9,74%
Engagements sains	376 699	402 104	-6,32%
Engagements restructurés	29 129	39 299	-25,88%
Engagements douteux	68 538	84 155	-18,56%
Engagements douteux compromis	1	2	-55,15%
Dépréciations	51 303	51 838	-1,03%
Engagements nets	423 061	473 720	-10,69%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	75%	62%	21,52%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	14,45%	16,01%	-9,77%
<b>Dépréciations (K€)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Variation</b>
solde au 1er janvier	51 838	57 776	-10,28%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	-553	-5 105	-90,06%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	17	-834	-102,09%
Dotations et reprises liées à la décote	0	0	0,00%
Solde au 31 décembre	51 303	51 838	-0,94%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2022 entraîne une reprise de provision nette de 17 K€.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Notre établissement a mise en place les règles de gestion de demande de restructuration conformément aux recommandations de l'Autorité bancaire européenne (EBA). Dans ce contexte l'augmentation significative des engagements restructurés est liée en grande partie aux modifications sur les crédits demandés par notre clientèle pour faire face aux difficultés liées à la crise sanitaire

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

#### **Note 5 – PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES :**

Les filiales et participations au 31 Décembre 2022 sont les suivantes (en milliers d'euros) :

	31/12/2021	31/12/2022	Quote-part détenue	Capitaux propres hors résultat	Résultat de l'exercice
<b>Filiales (France)</b>					
Monte Paschi Conseil (France) SAS	180,2	180,2	100,00%	212,8	-161
SCI Immobilière Victor Hugo	0,1	0,1	99,00%	0,1	121
<b>TOTAL</b>	<b>180</b>	<b>180</b>			
<b>Autres participations</b>					
Avances aux associés et parts SCI	551	552			
Certificats d'associations	1 121	1 269			
<b>TOTAL</b>	<b>1 672</b>	<b>1 821</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 853</b>	<b>2 001</b>			

Aucune opération extraordinaire liée aux participations dans les deux filiales de MPB n'a été enregistré une 2022. Les titres de participation dans Monte Paschi Conseil sont toujours provisionnés pour environ 4M€.

Aucune reprise ni dotation n'ont été constituées au cours de l'année 2022.

## **Note 6 – PORTEFEUILLE-TITRES :**

Au 31 Décembre 2022, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

	(EUR.000)	2022	2021	Variation
Titres d'investissement		65 724	81 402	-19,26%
dont douteux		0	0	
Titres de placement		13	13	0,00%
Titres de transaction		0	0	
Autres titres		0	0	
Créances rattachées		789	858	-8,09%
<b>TOTAL</b>		<b>66 526</b>	<b>82 273</b>	<b>-19,14%</b>
Dépréciations		-1	-1	0,00%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux				
<b>MONTANT NET</b>		<b>66 525</b>	<b>82 272</b>	<b>-19,14%</b>
Titres du secteur public		30 343	45 762	-33,69%
Titres du secteur privé		35 380	35 640	-0,73%
Créances rattachées		789	858	-8,09%
<b>TOTAL</b>		<b>66 512</b>	<b>82 260</b>	<b>-19,14%</b>
<b>Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :</b>				
	(EUR.000)	2022	2021	
Moins de 3 mois		0	0	
De 3 mois à 1 an		0	0	
De 1 an à 5 ans		65 724	81 402	-19,26%
Plus de 5 ans		0	0	
<b>TOTAL</b>		<b>65 724</b>	<b>81 402</b>	<b>-19,26%</b>

**Titres cotés** **65 724** **81 402**

Le portefeuille de titres pour compte propre est en diminution par rapport à l'exercice précédent : il passe de 80 M€ de nominal en 2021 à 65 M€ en 2022.

Au 31 Décembre 2022, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 64 M€.

Le montant net des décotes (-)/surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 724 K€.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2022, les valeurs mises en garantie représentaient une valeur après décote d'environ 27 M€. En contrepartie, la banque bénéficie d'une ligne de refinancement du même montant, non utilisée au 31/12/2022.

**Note 7 – IMMOBILISATIONS :**

(EUR.000)	2021	Augmentation	Diminution	2022	Variation
Terrains et constructions	2 183			2 183	0,00%
Immobilisations incorporelles	3 079			3 079	0,00%
Matériel de transport	0			0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	5 030	14	131	4 913	-2,32%
Agencements, installations	19 523	25	1 417	18 132	-7,13%
Œuvres d'Arts	325			325	0,00%
Immobilisations en cours	450	695	450	695	54,42%
Logiciels	14 969	71		15 041	0,48%
<b>Valeur brute</b>	<b>45 560</b>	<b>806</b>	<b>1 998</b>	<b>44 368</b>	<b>-2,62%</b>
<b>Amortissements</b>					
Constructions	-752	-70		-821	9,28%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-4 922	-49	-128	-4 842	-1,61%
Agencements, installations	-16 269	-1 147	-1 189	-16 227	-0,26%
Logiciels	-14 536	-305		-14 841	2,10%
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>-36 479</b>	<b>-1 570</b>	<b>-1 318</b>	<b>-36 731</b>	<b>0,69%</b>
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-327			-327	n.s.
<b>Valeur nette</b>	<b>8 754</b>	<b>-765</b>	<b>680</b>	<b>7 310</b>	<b>-16,50%</b>

Aucun évènement significatif est à signaler en termes de valeur brute ou amortissements.

**Note 8 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :**

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2022	2021	Variation
Dépôts de garantie versés	1 665	1 561	6,65%
T.V.A.	61	64	-4,52%
Créances d'impôt exigible	35	668	-94,69%
Stocks d'immeubles	4 686	4 686	0,00%
- Provision sur stocks d'immeubles	(1 362)	(1 362)	0,00%
Divers	704	999	-29,47%
<b>TOTAL</b>	<b>5 790</b>	<b>6 616</b>	<b>-12,48%</b>
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	2022	2021	Variation
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	21	17	24,08%
T.V.A.	118	69	71,72%
Personnel et organismes sociaux	1 453	1 407	3,26%
Comptes passage assurances	2	2	-1,92%
Dettes sur l'Etat	-	-	-
Divers	2 557	2 099	21,82%
<b>TOTAL</b>	<b>4 151</b>	<b>3 594</b>	<b>15,50%</b>

Au 31 décembre 2022, Monte Paschi Banque est propriétaire d'un bien immobilier situé à Menton (06).

**Note 9 - COMPTES DE REGULARISATION :**

(EUR. 000)	2022	2021	Variation
<b>ACTIF</b>			
Produits à recevoir	2 054	2 003	2,53%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	362	297	21,87%
Comptes de recouvrement	-	-	0,00%
Autres comptes débiteurs	6 041	6 923	-12,74%
<b>TOTAL</b>	<b>8 457</b>	<b>9 222</b>	<b>-8,30%</b>
<b>PASSIF</b>			
Charges à payer	1 777	2 003	-11,28%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 176	1 316	-10,64%
Comptes de recouvrement	1 496	8 626	-82,66%
Autres comptes créditeurs	7 168	3 042	135,63%
<b>TOTAL</b>	<b>11 616</b>	<b>14 988</b>	<b>-22,49%</b>

**Note 10 – PROVISIONS**

(EUR.000)	2021	dotations	reprises	utilisations	2022
Provisions	42	559	0	0	601
Provisions risques opérationnels	264	0	174	0	90
Provisions pour dépréciations de passif	0	0	0		0
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	2 902	0	375		2 527
<b>TOTAL</b>	<b>3 209</b>	<b>559</b>	<b>549</b>	<b>0</b>	<b>3 218</b>

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

**Note 11 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :**

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2021	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2022	Variations
Capital social	124 632				124 632	0,00%
Prime d'émission	22 350				22 350	0,00%
Réserve légale	5 258				5 258	0,00%
Réserve spéciale indisponible	225				225	0,00%
Réserve facultative	43 000				43 000	0,00%
Report à nouveau	-91 131		57		-91 074	-0,06%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	57		-57	-491	-491	-961,40%
	<b>104 391</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-491</b>	<b>103 900</b>	<b>-0,47%</b>

La variation des capitaux propres entre 2021 et 2022 est liée exclusivement à l'affectation du résultat de l'exercice 2022. Le capital social est composé de 8.177.970 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

### **FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

### **RESERVE LEGALE**

La réserve légale est constituée par un prélèvement obligatoire de 5% du bénéfice net jusqu'à ce qu'elle atteigne 10% du capital social. Cette réserve n'est pas distribuable.

### **RESERVE FACULTATIVE**

La réserve facultative est constituée par l'affectation d'une partie du résultat, décidée en Assemblée Générale.

### **Note 12 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES**

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 796	1 090	68	133	3 728	957	289,50%
Sur opérations avec la clientèle	11 575	13 559	1 216	1 330	10 359	12 229	-15,29%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	725	761	-725	-761	-4,75%
Autres intérêts et produits assimilés	1 566	1 635	0	0	1 566	1 635	-4,25%
<b>Total</b>	<b>16 937</b>	<b>16 284</b>	<b>2 010</b>	<b>2 224</b>	<b>14 927</b>	<b>14 060</b>	<b>6,17%</b>

Dans le cadre du soutien de l'activité de la clientèle notre banque a accordé un certain nombre de report d'échéance sur les prêts en cours de la part de notre clientèle.

De manière générale, les intérêts reportés ont été payés par le client lors de la reprise du plan d'amortissement à la fin de la période du report. Pour certain crédit dont le montant des intérêts reportés était supérieur à l'échéance avant la mise en place du report, les intérêts reportés sont « lissé » sur les échéances suivantes jusqu'à la couverture intégrale des intérêts reportés. Cela afin de ne pas surchargé la trésorerie en cohérence avec la nature du dispositif de report mis en place par les autorités.

### **Note 13 – COMMISSIONS**

<b>COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>variation</b>
Clientèle	6 335	4 896	29,39%
Opérations sur titres	549	635	-13,51%
Opérations de hors-bilan	865	1 727	-49,92%
<b>TOTAL</b>	<b>7 749</b>	<b>7 259</b>	<b>6,75%</b>
<b>COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>variation</b>
Etablissements de crédit	99	99	-0,32%
Clientèle	686	745	-7,88%
Opérations sur titres	22	37	-40,03%
<b>TOTAL</b>	<b>807</b>	<b>882</b>	<b>-8,48%</b>
<b>COMMISSIONS NETTES</b>	<b>6 942</b>	<b>6 377</b>	<b>8,85%</b>

En application du règlement de l'ANC (2014-07), la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1er janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versés aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 663 K€ (contre 993 K€ en 2021).

### **Note 14 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<b>(EUR. 000)</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 059</b>	<b>926</b>
Opérations sur titres	158	162
Cotisations Fonds de garanties	343	208
Autres charges exploitations bancaires	558	556
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 705</b>	<b>2 873</b>
Représentation fiscale	62	135
Gestion Comptes / Autorisations	777	768
Assurances	823	807
Banque à distance	334	371
Moyens Paiement	420	498
Autres Commissions diverses	288	295
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
<b>Autres exploitation bancaire (nets)</b>	<b>1 645</b>	<b>1 947</b>

**Note 15 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :**

(EUR. 000)	2022	2021
Salaires	7 077	7 549
Charges sociales	2 902	3 020
Dotations nettes risques personnel	-	(200)
IDR et médailles du travail	(375)	197
Impôts sur rémunérations	869	942
Impôts et taxes	263	279
Services extérieurs et autres frais administratifs	11 602	12 328
<b>TOTAL*</b>	<b>22 337</b>	<b>24 114</b>

Conformément à la politique de maîtrise des risques mise en place depuis 2017, qui a porté à la renégociation de plusieurs contrats avec les fournisseurs et à l'optimisation des services externes, les autres frais administratifs enregistrent une ultérieure réduction entre 2021 et 2022.

**Note 16 – COUT DU RISQUE :**

	2022	2021
Dotations aux dépréciations	-1 255	-1 510
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-54	-14
Dotations aux dépréciations liées à la décote	0	-847
Dotations aux provisions dépréciations passifs	0	0
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	0	0
Reprises de dépréciations	1 504	7 991
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-231	-2 524
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-192	-570
Récupérations sur créances amorties	214	71
Reprises de provisions dépréciations passifs	0	0
Reprise de provisions stocks Immeubles	0	238
<b>TOTAL</b>	<b>-14</b>	<b>2 836</b>

En 2022 la Banque enregistre un coût du risque négatif de 0,01 M€. Ce résultat est le net des récupérations qui ont été enregistrées sur l'année et des dotations constituées pour prendre en comptes l'évolution défavorable sur certain dossier non performing.

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 350 K€ pour 2022 et 491 K€ pour 2021 en application du règlement de l'ANC (2014-07).

**Note 17 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :**

(EUR. 000)	2022	2021
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles d'exploitation	276	297
Charges exceptionnelles	74	11
<b>TOTAL</b>	<b>350</b>	<b>309</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels d'exploitation	110	315
Produits exceptionnels	161	613
<b>TOTAL</b>	<b>270</b>	<b>928</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(80)</b>	<b>619</b>

Au sein des charges et produit exceptionnels de 2022 figurent principalement les règlements aux fournisseurs pour prestations et services 2021.

**Note 18 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :**

Au titre de l'exercice 2022, aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est constatée.

**Note 19 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVICES :**

(EUR.000)	2022	2021
<b>Euro à recevoir contre devises à livrer</b>	<b>2 959</b>	<b>223</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	2 959	223
<b>Devises à recevoir contre euro à livrer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
<b>Devises à recevoir contre devises à livrer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
<b>Devises à livrer contre devises à recevoir</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

**Note 20 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :**

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2022 comme suit :

POSITIONS					Total 2022	Total 2021	Juste valeur 2022
(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans			
<b>SWAPS DE TAUX</b>							
Emprunteur taux fixe		0	1 000	0	1 000	2 168	-4
Emprunteur taux variable			0	0	0	0	0
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>2 168</b>	<b>-4</b>

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro-couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro-couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

#### **Note 21 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :**

La banque détient également des participations dans des sociétés civiles immobilières, dans le cadre de distribution de crédits, dont la valeur brute des titres n'excède pas 1% du capital de la banque.

## **Note 22 – ENTITÉ CONSOLIDANTE :**

Filiales	Nationalité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration
<b>Monte Paschi Conseil (France) SAS</b> 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 305896201	F	100,00%	100,00%	IG
<b>SCI Immobilière Victor Hugo</b> 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 333857753	F	100,00%	99,00%	IG

IG Intégration globale

Les comptes de la banque sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère à hauteur de 350 Millions de dollars américains pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie de 300 Millions d'Euros.

## **Note 23 – EFFECTIF :**

L'effectif moyen en 2022 se ventile de la façon suivante :

Cadres hors classe	<b>2</b>
Cadres	<b>78</b>
Employés	<b>71</b>

## **Note 24 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :**

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 15 avril 2020 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de montant de la rémunération et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 30 avril 2020 a décidé de fixer le montant de la rémunération pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Aucun prêt, aucune caution, aucune avance n'ont été accordés aux Administrateurs.

## **Note 25 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES**

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2021.

## **Note 26 – ENGAGEMENTS DE GARANTIES :**

(EUR. 000)	2022	2021	Variations
<b>Engagements des Garanties données</b>	<b>124 575</b>	<b>132 486</b>	-5,97%
Garanties d'ordre d'établissements de crédits	626	816	-23,29%
Cautions Immobilières	0	0	n.a
Cautions administratives et fiscales	2 442	2 688	-9,15%
Garanties financières	106 216	111 430	-4,68%
Autres garanties d'ordres de la clientèle	13 677	15 055	-9,15%
Engagements douteux	1 614	2 497	-35,36%
<b>Engagements de Garanties reçues</b>	<b>73 547</b>	<b>75 321</b>	-2,36%
Autres engagements de garanties reçues	73 547	75 321	-2,36%

Dans le hors bilan figurent aussi des Engagements de garanties qui ne sont pas repris dans les états financiers du bilan. Le tableau ci-dessous reporte les postes les plus significatifs.

(EUR.000)	2022	2021	Variation
Dailly reçus en garantie	1 557	1 513	2,88%
Autres engagement reçus clientèle	3 868	3 855	0,34%
Garanties reçues de compagnies d'assurance	10 716	13 220	-18,94%
Garantie reçues financier	3 996	3 716	7,54%
Autres garanties reçues clientèle	418	418	0,08%

## **Note 27 – HONORAIRES DES CAC :**

Les honoraires des commissaires aux comptes de compétence 2022, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels, sont décomposés de la façon suivante :

<b>Cabinets</b>	<b>Missions d'Audit</b>	<b>Services autres que la certification des comptes</b>
PriceWatersHouseCoopers	130,19	7,50
Cailliau Dedouit et Associés	60,59	7,50

*(Montants HT en milliers d'euros)*



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

---

**MONTE PASCHI BANQUE S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2022)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex  
S.A.S. au capital de € 2.510.460  
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Cailliau Dedouit et Associés**  
19 Rue Clément Marot  
75008 PARIS

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie régionale de  
Paris

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'assemblée générale  
**MONTE PASCHI BANQUE S.A.**  
11 boulevard de la Madeleine  
75001 PARIS

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Risque de crédit afférent à la clientèle « entreprises »**

Risque identifié	Notre réponse
<p><i>Dans le cadre de ses activités de financement, la société Monte Paschi Banque S.A. est exposée au risque de crédit, principalement sur la clientèle « entreprises ».</i></p> <p><i>Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit basé sur la répartition de celles-ci en trois grandes rubriques : les clients sains, les clients sensibles forborne et douteux, et les clients contentieux.</i></p> <p><i>Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses.</i></p> <p><i>Au 31 décembre 2022, les dépréciations individuelles s'élèvent à 51,3 M€ comme présenté dans la note 4 de l'annexe aux comptes annuels.</i></p> <p><i>La place donnée au jugement de la direction dans l'estimation des dépréciations sur créances douteuses se caractérise par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ <i>l'attribution de notes internes, qui déclenchent ou non le déclassement des encours ;</i></li> <li>➢ <i>le calcul de la dépréciation des encours déclassés.</i></li> </ul> <p><i>Compte tenu du fait que ce jugement est susceptible d'avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l'audit.</i></p>	<p><i>Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l'attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes.</i></p> <p><i>Nous avons :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ <i>Examiné le classement des encours entre encours sains et douteux /contentieux et, avec l'appui de nos experts en systèmes d'information, effectué des tests sur les contrôles et processus automatiques que nous avons jugés pertinents ;</i></li> <li>➢ <i>Analysé l'évolution dans le temps des encours douteux et contentieux et de leurs taux de couverture par des provisions ;</i></li> <li>➢ <i>Pris connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ;</i></li> <li>➢ <i>Examiné un échantillon de dossiers de crédits sains et dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit retenue, mais aussi la qualité des garanties réelles sur les dossiers de crédits douteux et contentieux et la cohérence des dépréciations comptabilisées le cas échéant ;</i></li> <li>➢ <i>Le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.</i></li> </ul> <p><i>Nous avons également vérifié les informations présentées au niveau des annexes aux comptes annuels et consolidés.</i></p>

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

**Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

**Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

**Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

**Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. par votre assemblée générale du 15 avril 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la troisième année.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

*Rapport au comité d'audit*

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 28 mars 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cailliau Dedouit et Associés

*Laurent Tavernier*

 Laurent Brun

Laurent Tavernier

Laurent Brun

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

---

**Monte Paschi Banque SA**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2022)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex  
S.A.S. au capital de € 2.510.460  
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Cailliau Dedouit et Associés**  
19 Rue Clément Marot  
75008 PARIS

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie régionale de Paris

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022)**

A l'assemblée générale de la société  
**Monte Paschi Banque SA**  
11 boulevard de la Madeleine  
75001 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Monte Paschi Banque SA

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022) - Page 2

---

**CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et Neuilly-sur-Seine, le 28 mars 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cailliau Dedouit et Associés

*Laurent Tavernier*

Laurent Tavernier

 *Laurent Brun*

Laurent Brun



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 AVRIL 2023

---

## ORDRE DU JOUR

- I. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que sur les comptes de cet exercice ; rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission ; approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2022 ; quitus au Président et aux Administrateurs
- II. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approbation de ce rapport
- III. Affectation du résultat de l'exercice
- IV. Nomination de membres du Conseil d'Administration
- V. Résolutions
- VI. Pouvoirs pour formalités

## PROJET DE RESOLUTIONS

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes sociaux et consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président et aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2022.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, donne acte au Conseil et aux Commissaires aux Comptes, qu'il lui a été rendu compte, conformément à la Loi, et approuve ledit rapport.

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que :

. le report à nouveau antérieur s'élève à la somme de € - 91 073 787,10

. le résultat de l'exercice écoulé s'élève à la somme de € - 491 488,81

---

. il en découle un résultat de € - 91 565 275,91

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide la répartition suivante :

. **Report à nouveau** € - **91 565 275,91**

---

**TOTAL** € - **91 565 275,91**

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, ainsi que les crédits d'impôts correspondants sont rappelés ci-dessous :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL
2021	EUR 0	0,00
2020	EUR 0	0,00
2019	EUR 0	0,00

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Fabrizio LEANDRI pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2025.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Mme Carole Delorme d'Armaillé pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2025.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité d'Administrateur M Carmelo GIANSIRACUSA, né à Rome (Italie), le 30 juillet 1968, demeurant 31, via della Colonna, 50121 Florence (Italie), en remplacement de M. Marcello D'ETTORE pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2025.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Gilles GUITTON pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2025.

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale fixe à 132.000 (CENT TRENTE DEUX MILLE) Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Secrétaire Général, Mme Raffaella FERRARO et/ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente délibération, pour effectuer toutes formalités ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

**FIN DE DOCUMENT**

